
L'EAU AVANT TOUT

Intégrer l'eau dans les actions
locales pour soutenir
le changement mondial



CONSEIL
MONDIAL
DE L'EAU

Publié en octobre 2018 par le Conseil mondial de l'eau

Tous droits réservés

www.worldwatercouncil.org

wwc@worldwatercouncil.org

+33 4 91 99 41 00

Édité et conçu par Scriptoria : www.scriptoria.co.uk

Crédits photographiques

Page 29 : Catalogne, Espagne : Kenneth Dedeu / Shutterstock.com ; page 30 : Curitiba, Brésil : Prefeitura Municipal de Curitiba – Divulgação ; page 31 : Durban, Afrique du Sud : Michael Jung / Shutterstock.com ; page 34 : Abaetetuba, Brésil : Wagner Okasaki / Shutterstock.com ; page 35 : Canindé (Ceará), Brésil : Alessio Moiola / Shutterstock.com ; page 39 : Piracicaba (São Paulo), Brésil : Alf Ribeiro / Shutterstock.com ; page 40 : Recife, Brésil : Filipe Frazao / Shutterstock.com ; page 43 : Catalogne, Espagne : Kenneth Dedeu / Shutterstock.com ; page 44 : Buenos Aires, Argentine : Angelo D'Amico / Shutterstock.com ; page 47 : Ville de Bayonne, États-Unis : Roman Babakin / Shutterstock.com ; page 48 : Quito, Équateur : Fondo para la Protección del Agua (FONAG), 2017 ; page 52 : Ville de Bizerte, Tunisie : Valery Bareta / Shutterstock.com ; Page 53 : Asunción, Paraguay : ONU-Habitat ; page 56 : Rio de Janeiro, Brésil : Dmitry V.P / Shutterstock.com ; page 57 : Curitiba, Brésil : Prefeitura Municipal de Curitiba – Divulgação ; page 61 : Bali (Denpasar), Indonésie : Cocos.Bounty / Shutterstock.com ; page 62 : Rabat, Maroc : Peter Wollinga / Shutterstock.com ; page 65 : Baguio, Philippines : Dolce Vita / Shutterstock.com ; page 66 : Durban, Afrique du Sud : Michael Jung / Shutterstock.com

L'EAU AVANT TOUT

Intégrer l'eau dans les actions locales pour
soutenir le changement mondial

REMERCIEMENTS

Le Conseil mondial de l'eau souhaite remercier toutes les organisations partenaires et leurs fournisseurs pour leurs précieuses contributions au guide « L'eau avant tout : Intégrer l'eau dans les actions locales pour soutenir le changement mondial » : le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA/ ONU-Habitat)) ; le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) ; le Secrétariat pour les Affaires fédératives (SAF) du Président de la République fédérative du Brésil ; les Cités et gouvernements locaux unis (UCLG) ; *la Confederação Nacional de Municípios* (CNM) ; ainsi que les hôtes brésiliens du 8^e Forum mondial de l'eau et le District fédéral de Brasília.

SOMMAIRE

À propos du guide	2
Introduction	4
Programmes internationaux	9
Nouveau Programme pour les villes	10
Objectifs de développement durable	14
Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	18
Accord de Paris	20
Autres programmes	22
Recommandations	27
1 Ne laisser personne pour compte : équité	32
2 Supprimer les barrières : planification nationale et urbaine qui tient compte de l'eau	37
3 Définir des règles équitables pour chacun : droit et gouvernance	42
4 Permettre des investissements pour le futur : financement des ressources en eau des villes	46
5 Planifier les risques : résilience de l'eau des villes	51
6 Développer les compétences appropriées : renforcement des capacités des villes	57
7 Optimiser les ressources : efficacité	62
8 Comblent les insuffisances : assainissement	67
Annexes	71
Annexe 1. Nouveau Programme pour les villes	72
Annexe 2. Objectifs de développement durable	79
Annexe 3. Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	87
Annexe 4. Cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (AFINUA)	88

À PROPOS DU GUIDE

Par l'intermédiaire des Conférences internationales des autorités locales et régionales sur l'eau, organisées à l'occasion de chaque Forum mondial de l'eau, le Conseil mondial de l'eau et ses partenaires de longue date, tels que les Cités et gouvernements locaux unis (UCLG), le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA)/ONU-Habitat, collaborent avec les collectivités territoriales pour renforcer les capacités des décideurs à traiter les problèmes locaux en matière d'eau. Les initiatives, telles que le Pacte d'Istanbul pour l'eau et l'Action pour l'eau de Daegu pour le développement durable des villes et des régions, ont conforté ce soutien en coordonnant les autorités locales et régionales autour de plans d'action et de déclarations. Ces plans et leur mise en œuvre aboutissent à une gestion des ressources en eau et des services associés plus durables, équitables et efficaces. En l'absence d'une bonne gestion de l'eau, le développement des villes ne peut se faire dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, les principaux programmes de développement internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes (NPV), accordent une grande importance à l'eau et à l'assainissement.

Ce guide, ainsi que ses recommandations et ses études de cas, constitue une nouvelle étape dans les initiatives du Conseil mondial de l'eau. Il s'inscrit dans le droit fil de l'engagement déjà pris par les autorités locales et régionales en faveur de l'Action pour l'eau de Daegu pour le développement durable des villes et des régions¹ et du Pacte d'Istanbul pour l'eau² (plus de 1 000 signataires). L'Action pour l'eau de Daegu identifie deux axes stratégiques, l'un ciblant les collectivités locales, l'autre les gouvernements, qui soutiennent les actions locales en vue d'atteindre les Objectifs du Programme de développement durable (ODD) relatifs à l'eau.

Ce guide propose des actions et des cas pratiques dont les gouvernements locaux peuvent s'inspirer, adapter et mettre en œuvre localement. Ce document d'orientation cherche également à répondre à la demande des collectivités pour une plus grande clarté sur la signification des programmes de développement internationaux, au niveau infranational, en matière de gestion de l'eau, et sur la façon dont ils aideront à la réalisation des ODD.

Afin de mieux comprendre la contribution que peuvent apporter les collectivités territoriales aux objectifs liés à l'eau des programmes internationaux, la première partie de ce guide fournit une analyse de chaque programme en matière de gestion de l'eau

- 1 Action pour l'eau du sommet de Daegu-Gyeongbuk pour des villes et des régions durables : http://www.worldwatercouncil.org/sites/default/files/2017-10/7th_world_water_forum_-_Daegu-Gyeongbuk_-_Republic_of_Korea_-_Water_Action_for_Sustainable_Cities_and_Regions_EN_0.pdf
- 2 Pacte d'Istanbul pour l'eau : http://www.worldwaterforum6.org/fileadmin/user_upload/iwc/IWC_english_final.pdf

Les pages suivantes traitent de différents programmes :

- Nouveau Programme pour les villes
- Objectifs de développement durable
- Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
- Accord de Paris

Le guide examine également d'autres programmes, notamment :

- Action pour l'eau du sommet de Daegu-Gyeongbuk pour des villes et des régions durables
- Pacte d'Istanbul pour l'eau
- Principes de l'Association internationale de l'eau (IWA) pour les villes eau-responsables
- Cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (AFINUA).

et d'implication des collectivités locales et régionales. Cette analyse met en lumière la relation entre l'eau et les différents objectifs, leurs cibles, leurs indicateurs et leurs principes. Elle identifie également les champs d'action dans lesquels ces acteurs sont appelés à intervenir pour contribuer à la réalisation de ces objectifs.

La seconde partie de ce guide comporte huit recommandations concrètes destinées aux autorités locales et régionales, accompagnées d'études de cas. Celles-ci ont été choisies de manière à couvrir une grande variété de zones géographiques tout en respectant un certain équilibre (environnement naturel, caractéristiques urbaines, données hydriques), comprenant ainsi des exemples représentatifs de tous les niveaux et aspects de la société. Enfin, chacune des huit recommandations fait référence aux principaux programmes de développement internationaux (voir annexes). En fournissant un ensemble de recommandations communes et pratiques aux autorités locales et régionales qui souhaitent contribuer à la réalisation des objectifs liés à l'eau, ce guide facilite l'action ainsi que la collecte et l'échange de bonnes pratiques et d'outils. Cette approche encourage une plus grande responsabilisation en contrôlant la contribution des autorités concernées à chacun des objectifs de l'ensemble des programmes de référence, et façonne des pratiques communes.

INTRODUCTION

L'urbanisation est l'un des principaux moteurs de la transformation du 21^e siècle. Les villes constituent l'élément dominant de la croissance économique, du développement et de la prospérité, dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. Pendant toute la période des Objectifs du Millénaire pour le développement (2000–2015), fort fut de constater que les villes étaient des leviers de sortie de la misère et de création de nouvelles opportunités en matière d'éducation, d'emploi et de prospérité pour de nombreuses personnes défavorisées, grâce à des économies d'échelles, une plus grande efficacité de la gestion des ressources et d'importants efforts d'innovation. En ville, une bonne gestion de l'eau est fondamentale, voire indispensable à la survie et à la prospérité des habitants, ainsi que des villes elles-mêmes. Dans de nombreuses régions du monde, la gestion de l'eau incombe entièrement ou en partie aux collectivités territoriales, que ce soit par obligation ou par nécessité, lorsque la répartition des compétences n'est pas claire ou que les autres acteurs sont absents. Les autorités locales et régionales sont essentielles pour assurer à tous les habitants les conditions nécessaires à la sortie de la pauvreté en accédant aux droits fondamentaux et aux services de base qui leur reviennent. Pour que cette tendance puisse se poursuivre et atteindre l'échelle requise par une population urbaine croissante, les autorités infranationales doivent être habilitées et dotées d'outils et de moyens à la hauteur de la tâche.

En tant que moteurs d'innovation et d'investissement, les villes ont un impact profond sur la consommation d'énergie, l'économie mondiale, la politique, la sécurité et le progrès humain. Leur croissance et leur développement influencent les zones périurbaines et rurales, qui subviennent aux besoins des villes et en dépendent également. La croissance démographique en milieu urbain crée une augmentation de la demande, exerce une pression de plus en plus forte sur les infrastructures et les services, et engendre une augmentation de la pollution. Ces pressions sont avant tout ressenties par les populations vulnérables et exclues, généralement les habitants des zones informels, les femmes et les infirmes. La hausse des prix de l'immobilier oblige les communautés pauvres à rejoindre les quartiers informels, en périphérie des villes, où la couverture des services de base est limitée ou de piètre qualité. L'absence d'un bon assainissement entraîne de graves risques pour la santé, affectant en premier lieu les personnes âgées, les jeunes et les infirmes. Ces difficultés, associées à une imprévisibilité croissante du climat, à une planification urbaine inadéquate et à des conflits, font de l'accès à une eau de qualité un facteur décisif pour le futur des populations et de la planète.

En renforçant la résilience des villes face à la pénurie d'eau et au changement climatique, en fournissant un accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité et en assurant la prévention des catastrophes liées à l'eau, les collectivités territoriales sont en première

L'URBANISATION EN CHIFFRES

AUJOURD'HUI

Plus de **40 %** de la population mondiale vit dans des bassins versants subissant un stress hydrique grave et **20 %** de la population est exposée à un risque d'inondations (Études de l'OCDE sur la sécurité de l'eau pour une vie meilleure, 2013).

Un tiers des pays en voie de développement indique que les recettes des services urbains sont insuffisantes pour financer l'exploitation et la maintenance (Rapport GLAAS, 2012).

Seuls **27 %** de la population mondiale (1,9 milliard de personnes) utilisent des installations sanitaires privées raccordées aux égouts à partir desquels les eaux usées sont traitées (Programme de surveillance commun OMS/UNICEF, 2015).

Parmi les 159 millions de personnes qui prélèvent l'eau potable directement à partir de sources d'eau de surface, **58 %** vivent en Afrique sub-saharienne (Programme commun de surveillance OMS/UNICEF, 2015).

EN 2020

Près de **1,5 milliard** d'habitants des pays en voie de développement vivront dans des bidonvilles (ONU-Habitat).

70 % de la population vivra dans des villes (ONU-Habitat, Rapport sur l'état des villes dans le monde, 2016).

60 % des nouvelles agglomérations urbaines ne seront pas encore construits.

La moitié des habitants de la planète vivra à moins de 60 km de la mer, et **75 %** des grandes villes seront situés sur la côte (Études de l'OCDE sur la sécurité de l'eau pour une vie meilleure, 2013).

La demande en eau et énergie augmentera de **50 %** (UN Water and Jobs: Facts and Figures, 2016).

EAU ET ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES

Sur les **90 %** de la couverture « eau améliorée » indiquée par le Comité de surveillance commun, **25 %** correspondent à des sources irrégulières ou illégales (Programme de surveillance commun OMS/UNICEF, 2015).

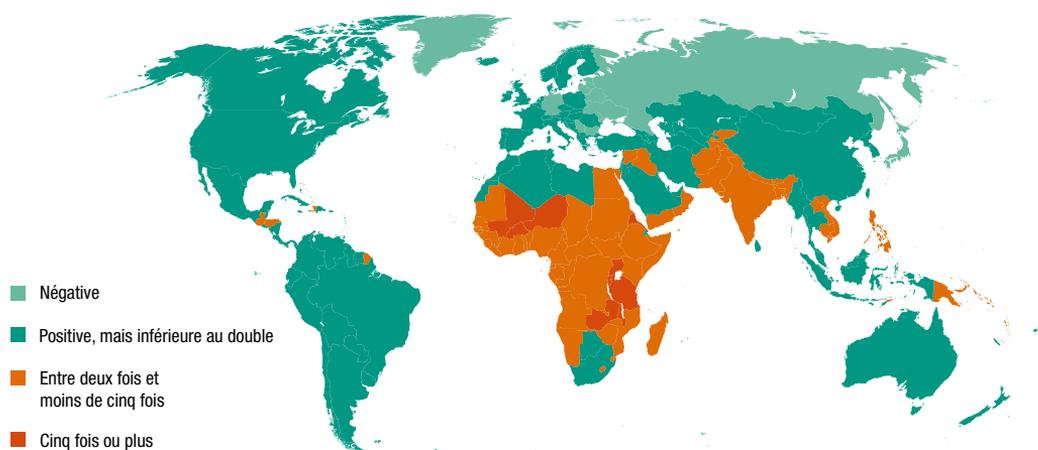
Plus de **2,5 milliards** de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées. Les projets d'assainissement restent difficiles à financer en raison du faible taux de retour sur investissement (Programme de surveillance commun OMS/UNICEF, 2015).

Chaque année, **3,5 millions** de personnes meurent à cause de l'insuffisance d'approvisionnement en eau, d'assainissement ou d'hygiène (OMS, Rapport sur la Journée mondiale de l'eau, 2017).

Les deux tiers des eaux usées des zones urbaines du monde entier sont évacués sans traitement dans les lacs, les rivières et les eaux côtières (Programme de surveillance commun OMS/UNICEF, 2015).

ligne pour gérer les problèmes liés à l'eau, les actions en faveur du climat et l'équité. Des jumelages qui consolident la paix, aux partenariats plus thématiques entre les municipalités et les réseaux internationaux des autorités locales, les collectivités ont su développer leur proximité avec les citoyens et leur connaissance du terrain pour réagir rapidement et efficacement à l'évolution des besoins des populations urbaines. Dans de nombreuses régions du monde, les niveaux infranationaux de gouvernance obtiennent de bons résultats, malgré un manque manifeste de décentralisation et d'autonomie. Le mouvement municipal a célébré son 100^e anniversaire en 2015 ; pourtant, nombreuses sont les autorités infranationales qui considèrent que la décentralisation et l'autonomie locale ne sont pas allées assez loin.

Les défis auxquels les collectivités sont confrontées pour une bonne gestion de l'eau sont le plus souvent liés aux ressources (financières, humaines et naturelles) et aux contextes politiques. Un grand nombre d'entre elles a du mal à maintenir et à améliorer les services d'eau dans ces conditions, notamment lorsque les problèmes sont amplifiés par des risques en chaîne : instabilité politique, manque de clarté des compétences, infrastructures vieillissantes, concurrence d'accès aux ressources, etc. Un investissement dans l'eau au niveau local permet d'améliorer la santé et la prospérité des populations. Pourtant, les gouvernements nationaux sont rarement enclins ou capables de fournir le soutien nécessaire aux collectivités, ou n'ont pas conscience que cela est indispensable. En raison des faibles retours sur investissement attendus ou de l'instabilité politique, le secteur privé est, quant à lui, souvent réticent à investir dans les infrastructures alors que cela pourrait contribuer à favoriser les marchés les moins rentables. Ces enjeux exercent une pression croissante sur les collectivités et, par conséquent, sur la sécurité hydrique au niveau mondial, accentuant les inégalités, l'utilisation non durable des ressources et la détérioration de l'environnement.



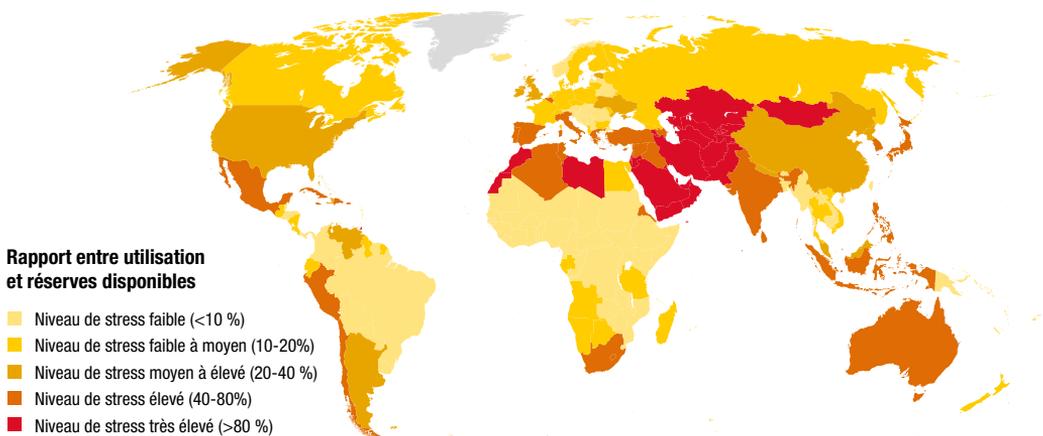
Source : Calcul du Forum économique mondial basé sur les données des projets d'urbanisation dans le monde (version 2014).

Figure 1. Prévisions de croissance de la population urbaine 2010–2050

Les progrès obtenus grâce aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'eau et l'assainissement sont sans précédent, non seulement en termes de résultats, mais également dans leur capacité à fédérer un grand nombre d'acteurs autour d'un projet commun. Les collectivités ont joué un rôle déterminant dans la réalisation et la consolidation de ces acquis. Malgré de bons résultats en matière d'accès à l'eau, la priorité des OMD d'un « accès amélioré » était largement sujet à interprétation.

En effet, elle ne tenait compte ni de l'aspect qualitatif ni de l'impact sur les utilisateurs et l'environnement. Les engagements renouvelés à travers l'établissement de programmes à l'échelle mondiale³ insistent davantage sur les dimensions sociales, économiques et environnementales des Objectifs. L'eau joue un rôle dans tous les aspects du développement, de la santé à l'éducation et de l'égalité des sexes à l'emploi. La gestion de l'eau, et en particulier la fourniture des services de base, représente une part considérable des programmes et budgets municipaux. Pour assurer une bonne transition urbaine, il est donc nécessaire de donner aux autorités locales les moyens de jouer un rôle plus actif dans la gestion des problèmes d'eau.

La mise en œuvre de ces nouveaux engagements doit être menée ou lancée par les gouvernements nationaux, mais les autorités locales et régionales ont également une longue liste de tâches à accomplir, notamment dans le domaine de l'eau. Les niveaux infranationaux de gouvernance ont déjà fait part de leur détermination à atteindre ces objectifs, principalement à travers le processus Habitat III et l'adoption du Nouveau



Cette carte indique l'exposition moyenne au stress hydrique des usagers de l'eau dans chaque pays, le pourcentage d'utilisation par rapport au total des réserves disponibles dans une zone donnée. Un pourcentage élevé signifie que davantage d'usagers sont en concurrence pour des réserves limitées.

Source : World Resources Institute Aqueduct (aqueduct.wri.org), Gassert et al. 2013.

Figure 2. Stress hydrique par pays

3 Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme à l'horizon 2030 incluant 17 objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et, plus récemment, le Nouveau Programme pour les villes.

Programme pour les villes. Cependant, ils appellent également à la mise en place de directives, de stratégies et d'un soutien afin d'aider les villes à tenir ces engagements.

Le Forum mondial de l'eau est la principale plateforme de coordination des efforts consacrés à l'eau au niveau mondial. Il a donc permis d'ouvrir la voie d'un tel dialogue entre les autorités locales et régionales. Ce guide s'appuie sur les engagements existants pris par ces autorités, et répond à leur demande d'une plus grande clarté quant à la signification, au niveau infranational, des programmes de développement internationaux, en matière de gestion d'eau, et à la manière dont elles peuvent soutenir le développement durable.

PROGRAMMES INTERNATIONAUX

Nouveau Programme pour les villes

Objectifs de développement durable

Cadre d'action de Sendai pour la réduction
des risques de catastrophe

Accord de Paris

Autres programmes



NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

En décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/71/235 : « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ». ⁴ La résolution déclare, entre autres, que l'Assemblée générale :

- 1.** se félicite de l'adoption du document final intitulé « Nouveau Programme pour les villes au terme de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) », qui s'est tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016;
- 3.** considère qu'il importe de promouvoir et appliquer des mesures concrètes visant à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes dans son intégralité, efficacement et en temps voulu aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local ;
- 9.** réaffirme que grâce au nouvel examen de la manière dont les villes et les établissements humains sont planifiés, conçus, financés, développés, gouvernés et gérés auquel il donnera lieu, le Nouveau Programme pour les villes aidera à éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, à réduire les inégalités, à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, et à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, afin de mettre pleinement à profit la contribution vitale des villes au développement durable, d'améliorer la santé et le bien-être, de favoriser la résilience et de protéger l'environnement.

Le Nouveau Programme pour les villes définit des normes internationales de développement urbain durable et bouscule la façon dont nous planifions, gérons et habitons nos villes. Ce guide explique comment les villes peuvent non seulement

⁴ Résolution A/RES/71/235 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies : http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/235&Lang=F

Mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (NPV) en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le Programme d'action régional (PAR) pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes 2016–2036 propose des interventions, des actions et des objectifs politiques appropriés favorables au développement urbain durable dans la région. Cette dernière a besoin d'orientations, de méthodologies et d'outils pour guider son urbanisation, et le Programme d'action régional propose une feuille de route adaptée au niveau national, infranational et local. Cette approche, l'un des premiers programmes d'action régionaux concrets, est destinée à être reproduite dans d'autres régions du monde.

contribuer à la richesse et à la réussite d'un pays, mais également contribuer à la santé et au bien-être de leurs habitants, sans oublier la préservation de l'environnement. L'approche du Nouveau Programme pour les villes (NPV) s'articule autour de deux axes clés : renforcer les capacités au niveau local et accentuer la décentralisation. Les rôles, les responsabilités et les ressources à mobiliser sont clairement définis dans le cadre de plans d'urbanisme nationaux. En conséquence, on constate aujourd'hui une meilleure cohérence des politiques et un usage plus efficace des ressources allouées à l'urbanisation.

Témoins des tendances actuelles de l'urbanisation, les villes apparaissent de plus en plus comme les centres névralgiques de la gestion de l'eau. Les objectifs et les cibles du Nouveau Programme pour les villes (NPV) sont fondés sur la capacité des villes à jouer un rôle actif dans le développement durable, et les questions liées à l'eau ne font pas exception. Les domaines d'action récurrents incombant aux autorités locales et régionales en lien avec la gestion de l'eau sont les suivants :

Inclusion

L'exacerbation des inégalités dans les villes doit cesser. La fourniture de services de base à tous est la première étape pour garantir le respect des droits humains et offrir des opportunités de prospérité accessibles à tous. Les habitants des zones informelles sont sérieusement désavantagés. Les prestataires de service et les autorités locales doivent trouver le moyen de régulariser leur situation. L'eau est une ressource commune qui appartient à tous. C'est pourquoi, toutes les parties prenantes doivent s'engager et s'impliquer dans la planification, la gestion et le développement des villes, particulièrement les acteurs qui, sont traditionnellement exclus du dialogue. Les autorités locales et régionales, par leur proximité avec les habitants, sont parfaitement placées pour soutenir la gestion participative de l'eau et de l'assainissement par les communautés, y compris dans les bidonvilles.

Services de base

Les nouvelles technologies créent de nouvelles opportunités pour traiter et livrer l'eau, et donner accès à des installations sanitaires plus efficacement. Étant donné les constructions de grande envergure requises pour répondre aux besoins des nouveaux habitants dans les prochaines décennies, les réseaux d'eau adaptés doivent être planifiés et réalisés afin de fournir une qualité de l'eau appropriée aux usages domestiques et industriels. Parallèlement aux nouvelles infrastructures, les réseaux existants doivent également être entretenus. Les autorités locales et régionales peuvent insister pour que les promoteurs adoptent des approches tenant compte de l'eau et veiller à ce que des formations soient disponibles pour le personnel municipal et leurs partenaires.

Logement urbain

Les nouveaux arrivants, tout comme les habitants des quartiers informels, doivent avoir accès à des services de base et à un logement décent. Pour remédier à la pénurie de logements dans de nombreuses villes, une réponse multisectorielle et multiniveaux s'impose. L'eau est la base de la vie. Elle est donc indispensable à la construction et à l'entretien des logements, ainsi qu'aux besoins quotidiens des communautés. L'eau ne peut plus être considérée exclusivement du point de vue des prestataires de services : le développement urbain doit prendre l'eau en compte, de la planification jusqu'à la construction des réseaux. La mise aux normes des installations d'eau est inefficace et coûteuse. Il est possible de l'éviter en veillant à ce que la construction prenne en compte les aspects liés à l'eau dès le début.

Modèles de consommation

Grâce à leur densité, les villes peuvent réaliser des économies d'énergie considérables dans le transport des biens et des services, y compris celui de l'eau. La planification urbaine et le recyclage peuvent aboutir à des cycles d'eau et d'énergie fermés. Le travail de sensibilisation autour de la valeur de l'eau pour les multiples utilisateurs et leurs usages variés doit également être pris au sérieux pour que les modèles de consommation deviennent plus durables. Les autorités locales et régionales peuvent travailler avec la population afin de mener des campagnes de sensibilisation à l'eau et harmoniser l'offre et la demande pour ses différents usages.

L'eau et les loisirs

La plupart des grandes métropoles du monde sont côtières ou fluviales. L'eau est une source de loisir pour les habitants de ces villes, et les autorités locales et régionales doivent veiller à ce que ces espaces naturels soient sûrs et accessibles aux habitants.

Protection des écosystèmes

Les villes sont les plus gros consommateurs de ressources naturelles, notamment d'eau, et les principaux producteurs de déchets. Elles doivent minimiser leur impact sur l'environnement en prélevant uniquement ce qui peut être soustrait au cycle de l'eau de manière durable et en le renvoyant en aval sous une forme telle que la nature puisse la réintégrer. Cette approche exige souvent une coordination entre villes et communautés voisines. Les autorités locales et régionales peuvent mener ce dialogue.

Résilience urbaine

Les risques liés à l'eau (inondations, stress hydrique, sécheresse) sont plus importants en ville, car l'évacuation et l'absorption de l'eau sont fondamentalement modifiées par les infrastructures urbaines, telles que le bâti et la chaussée. À ce titre, les villes doivent planifier et renforcer la résilience de manière globale, en tenant compte de toutes les parties prenantes, notamment les plus vulnérables ou celles mises en danger par leur localisation (quartiers informels) et par la disponibilité de la ressource. Les autorités locales et régionales détiennent des connaissances spécifiques au terrain qui sont essentielles pour intégrer au tissu urbain des mesures de résilience.

Renforcement de la gouvernance locale

Une gouvernance efficace et transparente à tous les niveaux est un catalyseur du développement urbain durable. La transparence des processus au niveau local favorise l'investissement de la société civile et encourage le développement de valeurs partagées autour des ressources communes, y compris l'eau. Les autorités locales et régionales doivent donc disposer du pouvoir et des ressources nécessaires pour travailler de manière efficace et transparente.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le sommet des Nations Unies en vue de l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015 s'est tenu du 25 au 27 septembre 2015, à New York, lors d'une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale. La résolution A/RES/70/1, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,⁵ a été adoptée et comprend les déclarations suivantes :

- 2.** Au nom des peuples que nous servons, nous avons adopté un accord historique portant sur une série complète d'objectifs et de cibles à caractère universel, qui sont ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement. Nous nous engageons à œuvrer sans relâche pour que ce Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030. Nous considérons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. Nous sommes attachés à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée et intégrée. Nous tirerons également parti de ce qui a été fait dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, dont nous nous efforcerons d'achever la réalisation.
- 7.** Dans ces objectifs et cibles, nous définissons un projet extrêmement ambitieux et porteur de changement. Nous aspirons à un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir. Un monde libéré de la peur et de la violence. Un monde où tous sachent lire, écrire et compter. Un monde où tous jouissent d'un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux, aux soins de santé et à la protection sociale, où la santé physique et mentale et le bien-être social soient assurés. Un monde où les engagements que nous avons pris concernant le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement soient tenus et où il y ait une meilleure hygiène.

5 Résolution A/RES/70/1 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F

34. Nous sommes conscients de l'importance capitale de l'urbanisme et de l'aménagement urbain pour la qualité de vie de nos populations. De concert avec les autorités et les collectivités locales, nous nous emploierons à réaménager et planifier nos villes et nos établissements humains de manière à promouvoir la cohésion sociale et la sécurité physique, ainsi qu'à stimuler l'innovation et l'emploi. Nous réduirons les effets néfastes produits par les activités urbaines et par les produits chimiques dangereux pour la santé et l'environnement, notamment grâce à une gestion écologique et à une utilisation sûre des produits chimiques, à la réduction et au recyclage des déchets et à une utilisation plus rationnelle de l'eau et de l'énergie. Nous nous emploierons également à limiter l'impact des villes sur le système climatique planétaire. Nous tiendrons compte des tendances et projections démographiques dans nos stratégies et politiques nationales d'aménagement urbain et rural. Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui doit se tenir à Quito.

L'eau est une ressource centrale qui touche à presque tous les aspects du développement, de la santé aux actions humanitaires, et de l'éducation à la protection des écosystèmes. Elle est fondamentale au fonctionnement interne des villes, et tous ses utilisateurs – populations, organisations et structures – sont parties prenantes. La responsabilité de l'ODD 6 – accès de tous à l'eau et à l'assainissement – incombe implicitement aux autorités locales dans de nombreux pays et situations. Cet objectif ne peut être atteint en l'absence d'administrations locales adéquates, habilitées à gérer de manière durable les ressources naturelles et à encourager une urbanisation bien planifiée. Par ailleurs, les efforts pour « rendre les villes et les établissements humains accueillants, sûrs, résilients et durables » (ODD 11) exigeront des autorités locales et régionales, en première ligne de ces efforts, une gestion innovante de l'eau et des déchets.

Les trois piliers du développement durable se retrouvent dans tous les ODD et ont trait à l'eau et aux autorités infranationales de nombreuses manières transversales et interdépendantes :

- Environnement : les villes ont un impact négatif sur notre environnement plus important que les zones rurales, produisant plus de dioxyde de carbone et consommant davantage de ressources naturelles. L'impact négatif des zones urbaines les zones périurbaines, à travers l'extraction de l'eau et le renvoi des eaux usées dangereuses, menace la biodiversité.
- Société : grâce aux économies d'échelle et à leur proximité, les villes offrent aux citoyens des possibilités accrues pour accéder aux services de base, réaliser

leur potentiel et échapper à la pauvreté. Lorsqu'ils sont bien gérés, nos espaces urbains peuvent être des havres de paix pour leurs habitants.

- Économie : les espaces urbains sont devenus les principaux moteurs de nos économies, et sont par conséquent considérés comme une source de richesses pour leurs résidents et pour leur connexion avec les zones périurbaines et rurales.

The recurring action areas relating to water and local and regional authorities in the SDGs include:

Accès pour tous

L'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement met l'accent sur la demande mondiale croissante de services de base dans le contexte urbain. La fourniture de ces services, ainsi que la création et l'entretien des infrastructures dont ils dépendent, relèvent de la responsabilité des autorités locales et régionales. Soutenir ces dernières contribue donc directement à offrir un accès universel et équitable à l'eau (ODD 6.1) et à un assainissement adéquat (ODD 6.2).

Efficacité

Les villes sont les premières consommatrices de ressources naturelles, et notamment d'eau. Les autorités locales et régionales peuvent donc agir en vue de l'optimisation et de la pérennisation de l'utilisation (domestique et industrielle) des ressources en eau (ODD 6.3), s'engageant ainsi dans la coopération, le développement de capacités et le partage de bonnes pratiques et de formations (ODD 6.a). Les villes ont la capacité d'optimiser leur utilisation de l'eau dans ses différents usages et rôles. Elles peuvent ainsi encourager la conservation, l'utilisation et la réutilisation durables de l'eau (y compris des eaux usées) et favoriser les synergies au sein du système eau-alimentation-énergie. L'adoption d'une approche territoriale de la gestion de la ressource qui prendrait en considération l'intégralité du cycle de l'eau nécessite coordination et souplesse, place les autorités locales et régionales en première ligne.

Résilience urbaine

Face au changement climatique et au constat que les catastrophes compromettent de plus en plus les progrès obtenus grâce au développement, les ODD soulignent l'importance du renforcement de la résilience dans les villes. Une infrastructure et des systèmes résilients, ainsi qu'une anticipation des catastrophes (ODD 11.5), sont essentiels dans les zones urbaines pour que les villes puissent résister aux chocs et surmonter les tensions. Enfin, pour faire face à ces défis, les autorités locales et régionales doivent être munies d'outils, de ressources et de connaissances appropriés.

Santé urbaine

Les maladies liées à l'eau touchent un grand nombre de personnes dans les zones urbaines du fait de la densité démographique. L'élimination de ces maladies exige une eau de qualité, l'accès à l'assainissement et le traitement des eaux usées pour tous, notamment pour ceux qui sont généralement condamnés à des services de base de qualité médiocre ou limités. Permettre aux autorités locales et régionales de s'impliquer et de mener des actions dans ce domaine contribuera à réduire le nombre de décès liés à ces maladies (ODD 3.9).

Traitement des déchets

L'objectif des ODD est de veiller à ce que l'impact de l'activité humaine soit minime et n'affecte pas l'environnement de manière irréversible (ODD 6.3 et 9.4). Ce domaine d'action est particulièrement pertinent à l'interface entre eau et autorités locales et régionales. En effet, les villes sont les plus gros pollueurs de ressources hydriques, souvent en raison de l'absence de réglementation, de financement ou de coordination. Les autorités locales et régionales doivent donc travailler aux côtés des gouvernements et des industriels pour s'assurer que des normes de traitement des déchets soient établies et respectées.

Assainissement

En poursuivant l'œuvre inachevée des OMD, les ODD soulignent des insuffisances en matière d'assainissement. Celles-ci doivent être traitées à la fois dans le contexte urbain et dans le contexte rural (ODD 6.2). Habilitier les prestataires de services et les autorités locales et régionales à la recherche de solutions adaptées à leur contexte sera important. Une considération spéciale doit être accordée aux communautés vulnérables, souvent exclues du dialogue.

Coopération

La coopération internationale visant à développer les capacités, à encourager la collaboration, à identifier et à regrouper les synergies, représente un mécanisme important souligné dans l'ODD 17. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, un besoin de coopération à différents niveaux de juridiction se fait également sentir. Les autorités locales et régionales sont bien placées pour établir ou piloter de tels partenariats. Le mouvement municipal international est d'ailleurs engagé dans la coopération décentralisée depuis plus de 100 ans.⁶

6 Les Objectifs de développement durable – Ce que les autorités locales et régionales ont besoin de savoir (UCLG) : https://www.uclg.org/sites/default/files/the_sdgs_what_localgov_need_to_know_0.pdf

CADRE D'ACTION DE SENDAÏ POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030⁷ a été adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies à Sendai, Japon, le 18 mars 2015 et approuvé en tant que résolution/RES/69/283, le 23 juin 2015, par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il stipule que :

- 6.** Il faut non seulement redoubler d'efforts pour atténuer le degré d'exposition et la vulnérabilité des populations et prévenir ainsi l'apparition de nouveaux risques de catastrophe, mais aussi faire en sorte que, partout, ceux qui créent de tels risques doivent rendre des comptes. Il importe de prendre des mesures plus résolues qui ciblent particulièrement les facteurs de risque sous-jacents, comme les conséquences de la pauvreté et des inégalités, les changements et la variabilité climatiques, l'urbanisation sauvage et rapide et la mauvaise gestion des sols, et les facteurs aggravants tels que les changements démographiques, l'insuffisance des dispositifs institutionnels, les politiques qui ne tiennent pas compte des risques, l'absence de réglementation et d'incitations aux investissements privés dans la réduction des risques de catastrophe, la complexité des chaînes d'approvisionnement, la disponibilité limitée de la technologie, les utilisations non durables des ressources naturelles, les écosystèmes en déclin, les pandémies et les épidémies.

Le Cadre de Sendai succède au « Cadre d'action de Hyogo (HFA) 2005-2015 : développer la résilience des nations et des communautés aux catastrophes ». Il vise à poursuivre les travaux des États et des autres parties prenantes au HFA, tout en introduisant plusieurs innovations demandées lors des consultations et des négociations qui ont abouti à l'adoption du nouveau cadre.

⁷ Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2030 2015–2030 : https://www.preventionweb.net/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

Contrairement au Cadre de Hyogo, le Cadre de Sendai met fortement l'accent sur la gestion des risques de catastrophe, par opposition à la gestion des catastrophes elles-mêmes. Il définit sept cibles, avec, comme résultat attendu, la réduction de ces risques.

Ses objectifs sont centrés sur la prévention de nouveaux risques, la réduction des risques existants et le renforcement de la résilience. Le Cadre de Sendai comprend également un ensemble de principes directeurs pour aider les États responsables de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe, à travers un engagement aux côtés de la société civile et des institutions nationales. Par ailleurs, le périmètre de réduction de ces risques a été considérablement élargi pour cibler, à la fois les dangers naturels, et ceux engendrés par l'homme, qu'il s'agisse de risques environnementaux, technologiques ou biologiques. La résilience sanitaire est ainsi fortement encouragée à tous les niveaux.

Dans le Cadre de Sendai, il n'existe qu'un domaine d'action récurrent lié à l'eau et aux autorités locales et régionales :

Résilience urbaine

L'eau doit être un élément clé de développement de la résilience dans une agglomération urbaine quelle qu'elle soit. L'évaluation des risques et la planification doivent prendre en considération l'eau à tous les niveaux, avec toutes les parties prenantes, que le risque concerne les inondations, le stress hydrique, la sécheresse ou les maladies liées à l'eau. Il n'existe aucun modèle universel pour renforcer la résilience des villes. Les méthodologies générales peuvent cependant être adaptées et appliquées aux contextes locaux. Les autorités locales et régionales sont bien placées pour diriger l'adaptation de ces méthodologies. Leurs populations et territoires leur sont familiers, et elles doivent être habilitées à le faire.

ACCORD DE PARIS

À la Conférence de Paris sur le climat (COP21) de décembre 2015, 195 pays ont adopté l'Accord de Paris⁸. C'est le premier accord mondial, universel et légalement contraignant sur le climat.

Cet accord vise à renforcer la réponse mondiale face à la menace du changement climatique, à travers des mesures d'atténuation et d'adaptation, dans le contexte du développement durable et des efforts d'éradication de la pauvreté. Les mesures d'atténuation visent à limiter le réchauffement global par rapport au niveau préindustriel nettement en dessous de 2 °C, et même de poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C. Les mesures d'adaptation, quant à elles, visent à favoriser la résilience climatique et à augmenter la capacité d'adaptation aux impacts néfastes du changement climatique d'une manière qui n'affecte pas la production alimentaire. Alors que les précédentes négociations et ententes sur le climat, tel le Protocole de Kyoto, s'étaient principalement intéressées à l'atténuation, la COP21 a fait de l'adaptation l'un de ses principaux thèmes, en raison des effets indéniables et inattendus déjà constatés. L'engagement des pays envers l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est déterminé par les contributions au niveau national.

Selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « les villes consomment à peu près trois quarts des ressources naturelles de la planète, utilisent près de 80 % de l'approvisionnement énergétique mondial et produisent approximativement 71 à 76 % des émissions de CO² liées à l'énergie. » Les activités humaines dans les villes sont donc en grande partie responsables de la dynamique actuelle du changement climatique. De plus, les établissements humains sont vulnérables à la pollution et aux effets croissants du changement climatique. En raison de leur nature complexe, les systèmes urbains se positionnent stratégiquement à l'avant-garde des solutions intégrées et globales qui peuvent combiner des processus d'atténuation et d'adaptation, repensant ainsi la façon dont les villes sont planifiées, construites, gérées et habitées.

Dans l'Accord de Paris, les domaines d'action récurrents relatifs à l'eau et aux autorités locales et régionales sont les suivants :

8 L'Accord de Paris : https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Résilience urbaine

De nombreux effets du changement climatique se traduiront par des incidents et des tensions liés à l'eau. Avec la montée du niveau des mers et le caractère imprévisible des modèles climatiques, les villes côtières (représentant la majorité des centres urbains de la planète) seront particulièrement touchées. Les autorités locales et régionales peuvent dès à présent agir en évaluant leur résilience et en prenant les mesures nécessaires pour la renforcer.

Efficacité des ressources

Avec la raréfaction des ressources, l'énorme demande en eau des villes en pleine croissance nécessitera plus d'efficacité en termes d'accès, d'utilisation et de traitement. Les autorités locales et régionales peuvent introduire des pratiques innovantes grâce à un processus d'apprentissage mutuel et réduire l'impact de la ville sur les écosystèmes.

Coopération pour la transformation

L'Accord de Paris reconnaît le rôle des villes, de la société civile et du secteur privé dans la lutte contre le changement climatique. L'accord appelle à plus de coopération entre ces secteurs. Il demande également aux collectivités de poursuivre les projets de coopération régionale et internationale afin de lutter contre le changement climatique.

AUTRES PROGRAMMES

Action pour l'eau du sommet de Daegu-Gyeongbuk pour des villes et des régions durables

Le processus Autorités locales et régionales du 7^e Forum mondial de l'eau a donné lieu à l'édition d'un document stratégique d'action pour les villes. Approuvée par 95 autorités locales et régionales de 26 pays, l'Action pour l'eau⁹ est une feuille de route qui propose des outils concrets d'orientation pour la mise en œuvre de stratégies durables de gestion de l'eau.

Le document explore deux approches : élaborer des stratégies pour permettre aux autorités locales et régionales d'améliorer leur gestion, et solliciter l'aide des gouvernements pour la création d'environnements permettant la réalisation des objectifs nationaux et internationaux. Le document souligne, entre autres, le rôle important des autorités locales dans la mise en œuvre et la réalisation des ODD, et indique comment elles peuvent assumer leur part de responsabilité le plus efficacement possible.

Les parties prenantes à l'Action pour l'eau ont pris les engagements suivants :

- appliquer les principes de bonne gouvernance, et particulièrement les principes d'équité, de transparence et de responsabilité, y compris la mise en œuvre des lois sur l'eau existantes ;
- associer plus étroitement la gestion de l'eau à la planification, la conception et le développement urbains, mais aussi aux autres secteurs pertinents de la gestion urbaine ;
- mettre en place des approches circulaires et intégrées, particulièrement en faisant correspondre les différents usages aux différentes qualités de l'eau, et en promouvant la réutilisation des eaux usées après traitement ;
- prendre en compte les approches naturelles, par exemple en améliorant les services aux écosystèmes et les solutions d'infrastructures vertes, afin de rendre la gestion de l'eau plus durable, particulièrement dans la gestion des eaux de surface ;
- utiliser un système tarifaire régulant la demande en eau et encourageant sa conservation, tout en garantissant l'accès de l'ensemble de la population à cette ressource et à son assainissement ;
- améliorer le partage d'expériences sur les mécanismes de financement

9 Action pour l'eau du sommet de Daegu-Gyeongbuk pour des villes et des régions durables : <http://www.worldwatercouncil.org/en/publications/daegu-gyeongbuk-water-action-sustainable-cities-and-regions>

- novateurs, tels que le paiement pour services écosystémiques ;
- accepter que les investissements à long terme dans le secteur de l'eau produiront leurs effets à des échelles plus longues que celles des mandats électifs locaux, et que ces investissements ne pourront avoir lieu que si les élus ont le courage de s'endetter à court terme ;
- gérer l'eau au niveau local et régional en prenant suffisamment en compte les besoins en eau et la multiplicité des utilisations sur l'ensemble du bassin versant ;
- sensibiliser largement l'opinion publique à la valeur de l'eau et la nécessité de l'utiliser comme une ressource précieuse et limitée ;
- conclure des alliances ciblées avec des parties prenantes à tous les niveaux.

Ils ont également appelé les gouvernements à accélérer la mise en place de politiques nationales et des objectifs liés à l'eau convenus à l'échelle mondiale, en habilitant et en impliquant les autorités locales et régionales, dans les processus décisionnels liés à la gestion des ressources en eau.

Pacte d'Istanbul pour l'eau

En 2009, lors du 5^e Forum mondial de l'eau, les autorités locales et régionales ont adopté le Pacte d'Istanbul pour l'eau¹⁰, exprimant leur engagement en faveur d'une gestion durable des ressources en eau des villes. Depuis, plus de 1 000 autorités locales et régionales dans le monde entier ont ratifié ce Pacte.

S'appuyant sur tous les engagements précédents, le Pacte vise à développer des stratégies de gestion de l'eau étant donnés les changements au niveau mondial, et fait appel aux gouvernements pour former un partenariat plus efficace. Les signataires ont, entre autres :

- reconnu que l'eau est un bien public qui doit par conséquent rester sous contrôle public, que sa gestion soit déléguée ou non au secteur privé ;
- reconnu que l'assainissement est tout aussi important que l'accès à l'eau ;
- exhorté les gouvernements et les institutions internationales à faire de la sécurité de l'eau l'une de leurs priorités politiques nationales et internationales, et à accélérer la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- exhorté les gouvernements et les institutions internationales à mettre en place un mécanisme de dialogue qui garantisse aux autorités locales et régionales, par le biais d'un transfert adéquat de compétences et de moyens, un cadre juridique, des ressources financières, des capacités institutionnelles et des compétences

10 Pacte d'Istanbul pour l'eau pour les autorités locales et régionales : http://dev2.worldwatercouncil.org/fileadmin/world_water_council/documents_old/World_Water_Forum/WWF5/Pacte_d_Istanbul_pour_l_Eau_final.pdf

humaines et techniques nécessaires pour assurer au niveau local et régional la gestion de l'eau et de l'assainissement ;

- encouragé les autorités à s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre des stratégies politiques nationales et supranationales, ainsi qu'à l'échelle des bassins versants, pour une gestion durable de l'eau ;
- examiné la mise en œuvre d'investissements, des mécanismes financiers et des schémas de régulation innovants ;
- pris l'engagement de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer la gouvernance de l'eau et orienter les politiques locales vers une gestion durable de l'eau et des infrastructures hydrauliques en :
 - évaluant les contraintes internes et externes qui pèsent sur les ressources locales ;
 - dressant un inventaire des politiques, des stratégies et des plans locaux et régionaux pour répondre aux menaces pesant sur les ressources et les systèmes locaux de l'eau ;
 - organisant des dialogues multipartites ;
 - définissant des cibles claires adaptées à leur territoire avec un suivi pour rendre compte de leurs stratégies et de leurs actions.

Principes de l'Association internationale de l'eau (IWA) pour les villes « Eau-Responsables »

L'Association internationale de l'eau (IWA), dont les membres sont issus de près de 130 pays, est l'un des principaux réseaux de professionnels de l'eau. Elle développe des projets de recherche et d'orientation, et collecte les bonnes pratiques pour améliorer la gestion de l'eau à travers le monde.

Les Principes de l'IWA pour les villes « Eau-Responsables » s'inscrivent dans le cadre d'un travail de soutien des élus en milieu urbain pour garantir des services d'eau et d'assainissement plus sûrs. Les Principes sont centrés sur la nécessité de s'assurer que l'eau est prise en considération le plus tôt possible dès la phase de planification et de conception des villes, ce qui aboutit à des services de haute qualité, efficaces et durables, ainsi qu'au renforcement de la résilience et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

L'objectif ultime des Principes est d'« encourager une action collaborative, soutenue par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville. »¹¹

11 Association internationale pour l'eau (IWA) : <http://www.iwa-network.org/about-us/>

Les 17 principes sont regroupés en quatre catégories :

Services d'eau durables

Une approche holistique du cycle de l'eau intégrant les différents aspects de la gestion des ressources et les autres secteurs concernés de la gestion urbaine - tels que la santé, l'hébergement, les évacuations, l'énergie et la gestion des déchets - peut conduire à la régénération des milieux aquatiques, le recyclage et la réutilisation des diverses ressources en eau. Les autorités locales et régionales sont des acteurs clés dans la mise en œuvre des codes du bâtiment et la prestation de services dans un grand nombre de ces secteurs.

Une conception urbaine qui tient compte de l'eau

La gestion de l'eau et des eaux usées doit être associée plus étroitement à la planification, à la conception et au développement urbains, mais aussi aux autres secteurs concernés de la gestion urbaine. Les autorités locales et régionales, leurs réseaux et les institutions internationales peuvent jouer un rôle majeur dans le partage des bonnes pratiques à travers des initiatives de soutien par les pairs pour la promotion d'une conception urbaine qui tient compte de l'eau.

Villes connectées à leurs bassins versants

Les villes doivent centrer leurs efforts sur l'optimisation des ressources existantes et éviter, si possible, le recours à des solutions coûteuses aux pénuries d'eau. Les villes connectées à leurs bassins versants peuvent mieux planifier des stratégies d'atténuation en cas de sécheresse et gérer les prélèvements de manière responsable. Les autorités peuvent être moteur de ce processus et, si besoin, collaborer avec les municipalités voisines pour garantir une utilisation équitable et durable des ressources.

Communautés « Eau-Responsables »

Le travail de sensibilisation autour de l'utilisation responsable de l'eau auprès des utilisateurs (domestiques et industriels) contribuera à placer l'eau en tête de l'agenda politique. Les autorités locales et leurs réseaux peuvent faire pression sur les gouvernements et les instances internationales pour que des ressources suffisantes soient allouées au renforcement de l'engagement général en faveur de l'eau. Parallèlement, travailler avec les communautés locales peut également donner davantage de visibilité à ces questions.

Cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (AFINUA)

L'AFINUA propose des stratégies urbaines aux gouvernements et aux autorités locales souhaitant atteindre les cibles, et les objectifs, stipulés dans le Nouveau Programme pour les villes. Ce cadre fournit des solutions pour pallier le manque d'approvisionnement

en eau et d'assainissement, et présente un ensemble d'actions pouvant répondre aux besoins croissants d'un monde à l'urbanisation galopante.

L'AFINUA donne le ton en appelant à une coopération plus importante et plus productive entre les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile (OSC), les organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG).

Il préconise des politiques et des actions garantissant des services urbains (eau, assainissement, électricité, alimentation, TIC, éducation et services de santé) intégrés à un même système intersectoriel, qui donnerait priorité aux groupes défavorisés et marginalisés.

L'AFINUA comporte cinq catégories, toutes relatives à l'action des autorités locales et régionales pour les questions liées à l'eau :

Politiques urbaines nationales (PUN)

Les ressources en eau et l'assainissement devraient être intégrés aux politiques urbaines nationales (PUN) lors de leur élaboration et de leur mise en œuvre. Des programmes doivent également être développés pour garantir l'accès aux services d'eau et d'assainissement à tous les habitants de l'espace urbain et périurbain. De plus, les normes de ces services doivent prendre en compte les groupes urbains pauvres et vulnérables.

Droit et gouvernance

Pour une bonne gouvernance à l'échelle locale les principes d'équité, de transparence et de responsabilité doivent être appliqués à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Cela concerne également la mise en œuvre des lois existantes sur l'eau et les eaux usées.

Planification et conception urbaines

L'eau doit être prise en compte dès les phases de conception et de planification de façon à accroître l'efficacité des systèmes mis en place, éviter les remises aux normes a posteriori et ainsi garantir la sécurité hydrique des citoyens. La formation des urbanistes à la conception de ces systèmes portera ses fruits dans les futures zones urbaines.

Economie urbaine et financement municipal

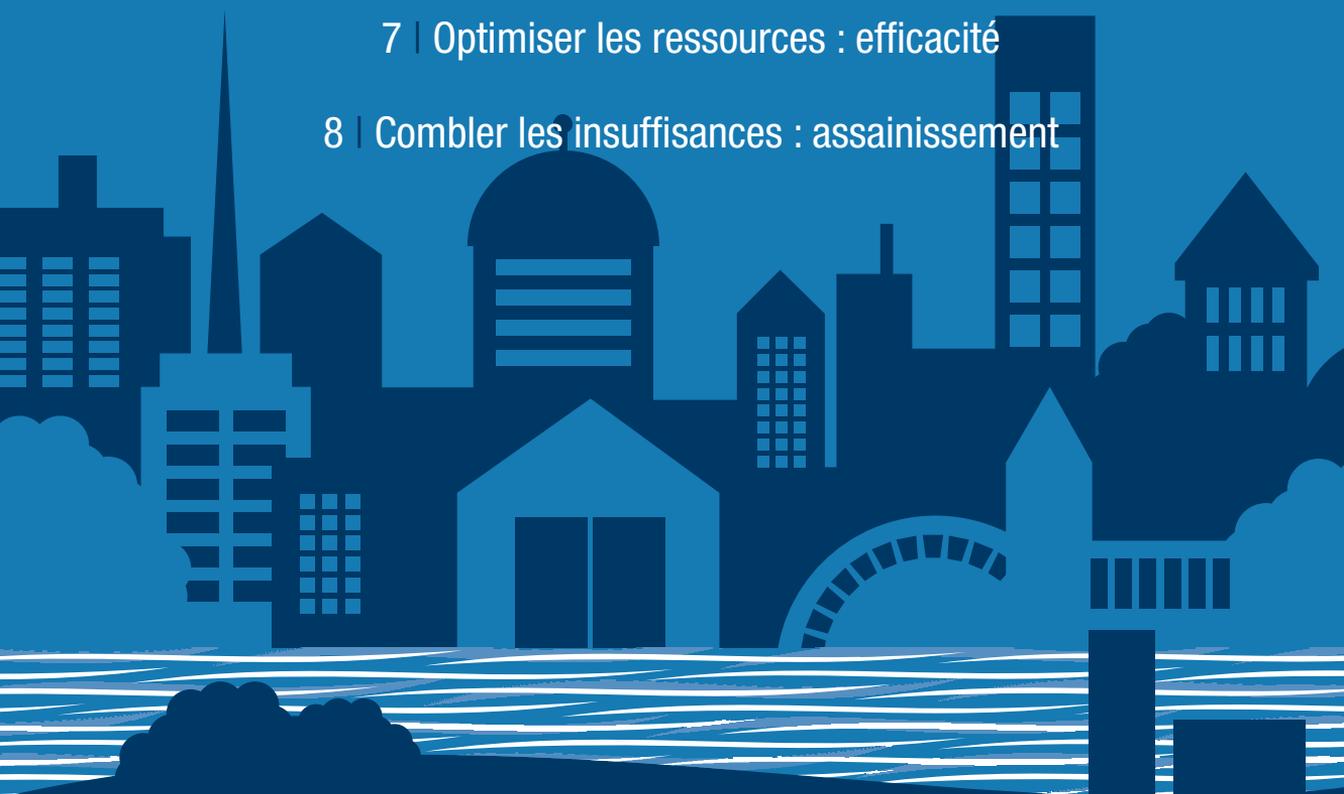
Lorsqu'il incombe aux autorités locales de répondre aux besoins de base des habitants, il est nécessaire qu'elles puissent disposer des financements appropriés pour la construction et l'entretien des infrastructures.

Mise en œuvre locale

Dans le respect du principe de subsidiarité, les gouvernements locaux sont les mieux placés pour assurer une gouvernance de proximité. À ce titre, ces autorités doivent dialoguer avec les communautés locales pour une gestion durable de l'eau dans les villes.

RECOMMANDATIONS

- 1 | Ne laisser personne pour compte : équité
- 2 | Supprimer les barrières : planification nationale et urbaine qui tient compte de l'eau
- 3 | Définir des règles équitables pour chacun : droit et gouvernance
- 4 | Permettre des investissements pour le futur : financement des ressources en eau des villes
- 5 | Planifier les risques : résilience de l'eau des villes
- 6 | Développer les compétences appropriées : renforcement des capacités des villes
- 7 | Optimiser les ressources : efficacité
- 8 | Comblar les insuffisances : assainissement



RECOMMANDATIONS

Tous les programmes de développement internationaux ont des implications majeures pour les acteurs locaux, régionaux et infranationaux. De la fourniture des services au renforcement de la résilience, de la planification à l'élaboration de politiques, de la conception urbaine à l'inclusion sociale, le développement durable dans les contextes urbains dépend de l'expertise, de l'engagement et des efforts des intervenants de première ligne. Ainsi, les autorités locales et régionales ont un rôle central à jouer dans la réalisation de nombreux objectifs et dans le suivi des progrès.

Les autorités locales et régionales étant en contact direct avec les habitants, elles sont bien placées pour prendre rapidement les mesures appropriées et adaptées aux besoins de leur ville. Elles sont les partenaires de confiance et de longue date des autres acteurs locaux, tels que les ONG, la société civile et les organisations communautaires. Ce positionnement fait d'elles des acteurs influents au sein des villes, susceptibles de devenir des catalyseurs efficaces en vue d'une transformation positive, d'impulser des actions et d'assurer la liaison avec les gouvernements.

Les recommandations de ce guide reconnaissent le caractère central de l'eau dans le développement durable et le rôle essentiel des autorités locales et régionales dans la réalisation de nombreux objectifs liés à l'eau. Elles cartographient les cibles qui exigent l'engagement des autorités pour une mise en œuvre effective. Une thématique transversale qui recoupe toutes ces recommandations est l'incitation à une décentralisation renforcée des compétences, des ressources et des responsabilités, ainsi que le renforcement des partenariats entre communautés de pratique (en phase avec l'ODD 17).

Compte tenu de la variété des structures de gouvernance et de la difficulté de comparer le rôle, le mandat et les compétences des autorités locales et régionales, l'adaptation de ces recommandations à certains contextes peut s'avérer nécessaire. Les autorités locales et régionales sont invitées à se baser sur ces recommandations pour établir leurs propres actions prioritaires, les adaptant aux défis et aux opportunités qui leur sont propres. L'alignement des actions sur ces recommandations permettra aux autorités de suivre leurs efforts par rapport aux programmes internationaux et, si besoin, d'encourager des mécanismes de compte rendu aux niveaux local, régional ou national.

S'appuyant sur les thématiques transversales liées à l'eau du Nouveau Programme pour les villes, des Objectifs de développement durable et du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, voici les recommandations adressées aux autorités locales et régionales :

1 Ne laisser personne pour compte : équité

L'équité ne doit pas concerner uniquement l'accès à l'eau ; elle doit également tenir compte de la qualité et de la quantité. La priorité doit être accordée aux communautés qui sont marginalisées et exclues de l'espace urbain, de ses services, processus, opportunités et prises de décision ; cela concerne notamment les femmes, les infirmes, les personnes âgées, les populations autochtones et les habitants des zones informelles. L'eau est un droit humain qui doit être garanti à tous.

2 Supprimer les barrières : planification nationale et urbaine qui tient compte de l'eau

Toute planification nationale et urbaine doit inclure l'eau et encourager des pratiques intégrées d'utilisation et d'assainissement de l'eau en ville qui tiennent compte des droits humains et garantissent les services de base. Les réseaux de distribution d'eau doivent être efficaces, prendre en considération le recyclage et saisir la valeur des produits dérivés de l'eau. Les villes doivent être planifiées selon cette approche.

3 Définir des règles équitables pour chacun : droit et gouvernance

La législation doit encadrer toutes les étapes du cycle de l'eau pour promouvoir une utilisation efficace, équitable et durable des ressources et minimiser les impacts sur l'environnement. L'eau étant notre ressource la plus précieuse, elle doit faire l'objet d'une bonne gouvernance.



4 Investir pour le futur : financement des ressources en eau des villes

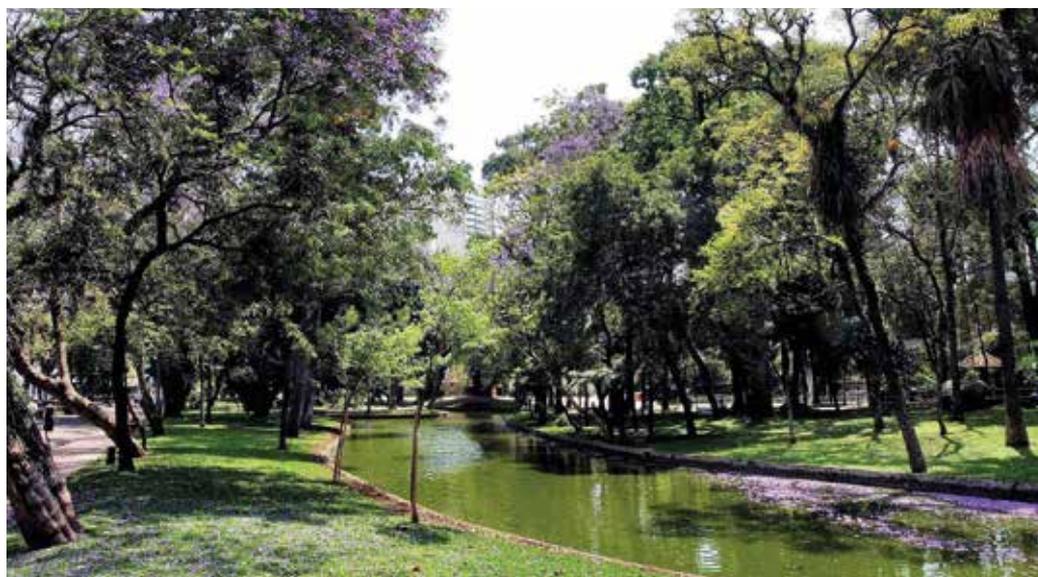
Les investissements dans le secteur de l'eau n'ont que trop tardé. Une accélération des financements décentralisés est requise pour permettre aux autorités locales et régionales de répondre aux besoins immédiats des habitants, tandis que des mécanismes de financement innovants doivent être envisagés pour assurer l'avenir des infrastructures et des services.

5 Planifier les risques : résilience de l'eau des villes

Les villes doivent anticiper les risques et améliorer leur résilience, en accordant une attention particulière aux dangers liés à l'eau, tels que les sécheresses et les inondations. Face à l'intensification et à la nature changeante des catastrophes naturelles, les villes doivent regarder au-delà des risques classiques et se préparer à des chocs d'une autre nature et plus violents.

6 Développer les compétences appropriées : renforcement des capacités des villes

Développer la capacité de la gouvernance et la gestion sensible à l'eau à tous les niveaux aidera à affronter les défis internationaux de l'eau. Toutefois, cette démarche doit être renforcée par une évaluation des lacunes en matière de capacités et une formation des citoyens à la prise en main de leurs ressources en eau. De la formation aux échanges entre pairs et à l'externalisation, les autorités locales et régionales doivent explorer des moyens novateurs des moyens novateurs pour combler ces lacunes.



7 Optimiser les ressources : efficacité

Les ressources en eau diminuent lors de stress supplémentaires, d'une mauvaise gestion et d'une demande accrue. La gestion de l'eau doit devenir efficace et intelligente, en reconnaissant la valeur des déchets et en promouvant les approches de gestion intégrée et l'efficacité énergétique. La technologie offre de nouveaux moyens qui renforcent l'efficacité, et ces innovations sont indispensables pour relever le défi de la demande en ressources.

8 Comblar les insuffisances : assainissement

Un mauvais assainissement représente un risque pour la vie, la santé, la croissance (économique et sociale) et la dignité. Or peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine dans le cadre des OMD. Le problème est complexe, mais l'assainissement doit être placé en tête de l'agenda politique et être intégré aux sept recommandations précédentes.



1 | NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE : ÉQUITÉ

L'équité ne doit pas concerner uniquement l'accès à l'eau ; elle doit également tenir compte de sa qualité et de sa quantité. La priorité doit être accordée aux communautés marginalisées et exclues des villes, de leurs services, processus, opportunités et prises de décision. Il s'agit notamment des femmes, des infirmes, des personnes âgées, des populations autochtones et des habitants des zones informelles. L'eau est un droit humain qui doit être garanti à tous.

Le fait que de nombreux facteurs géographiques, sociaux et politiques constituent un obstacle à la fourniture de services d'eau et d'assainissement à 800 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable en toute sécurité est de plus en plus pris en compte. Ceux qui ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates sont même deux fois plus nombreux. Un simple maintien du statu quo ne suffira pas.

Les ODD ont traité le sujet de l'équité principalement en termes d'amélioration de l'accès aux ressources grâce aux infrastructures. Cependant, une évaluation de cette équité nécessite un examen de la quantité et de la qualité de l'eau accessible via ces infrastructures, ainsi que le tarif appliqué. Les catégories des personnes desservies et non desservies masquent certaines inégalités : les personnes desservies n'ont pas toutes accès au même niveau de service, tandis que les capacités d'accès à l'eau des personnes non desservies diffèrent. Un inventaire de ces inégalités est essentiel. Il doit prendre en compte la part du revenu des ménages consacrée à l'eau, afin d'établir les priorités qui permettront un meilleur accès à la ressource. Ces données étayeront également le dialogue avec les gouvernements, les communautés, les régulateurs, les fournisseurs et les autres parties prenantes.

Dans les villes, l'eau et les espaces verts sont source de loisir et de bien-être pour les habitants. Ils doivent donc être rendus disponibles et accessibles de manière égale à tous. Les espaces verts contribuent à la création de villes saines et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cependant, ils exigent une bonne gestion de l'eau au niveau local. Bien que leur retour sur investissement puisse sembler faible, les espaces verts sont des catalyseurs d'une croissance durable au sein des villes.

Les gouvernements locaux n'investissent pas suffisamment vite dans l'extension des services d'eau et d'assainissement pour répondre aux besoins d'une population croissante. En conséquence, le nombre de citoyens non desservis augmente. Ces derniers ne sont pas répartis équitablement entre tous les groupes et profils. En effet,

les populations vulnérables en sont les plus affectés : les ménages à faibles revenus et les habitants des zones informelles. Ces inégalités se reflètent aussi bien dans l'accès à l'eau qu'à celui des espaces verts pour les activités de loisir.

De telles disparités sont produites par l'environnement social et, notamment, par les différents tarifs des modes d'accès aux services liés à l'eau. Elles peuvent donc être résolues par des changements sociaux.

Domaines d'action pour les autorités locales et régionales

- Les collectivités doivent collaborer avec les ONG et les OSC travaillant avec les groupes marginalisés et vulnérables pour dresser un bilan et prendre des mesures appropriées afin d'accroître l'équité des services d'eau et d'assainissement.
- Des politiques publiques et des processus décisionnels clairs, inclusifs, participatifs et transparents sont susceptibles de réduire les inégalités. Pour ce faire, les collectivités doivent adopter ces principes de gestion et de planification en créant des espaces de dialogue et de discussion, tout en renforçant la sensibilisation des communautés.
- Les autorités locales et régionales peuvent exploiter les mécanismes de surveillance existants afin de collecter des données (quantitatives et qualitatives) sur l'accès à l'eau. Cette utilisation de la technologie par la municipalité peut contribuer à réduire les coûts de ladite surveillance.
- Les autorités locales et régionales doivent être formées sur les caractéristiques de la fourniture de services afin de s'assurer que ces derniers sont mis en œuvre de manière équitable.
- En cas de délégation ou de concession de ces services, les collectivités concernées doivent définir des critères clairs pour la mise en place de contrats qui respectent les droits humains et tiennent compte des groupes vulnérables.

RÉFÉRENCES RELATIVES À L'ÉQUITÉ DANS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT



NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

2 / 13(a) / 14(a) / 25 / 29 / 36 / 65 / 70 / 72 / 81 / 85 / 88 / 91 / 99 / 109 / 119 / 120



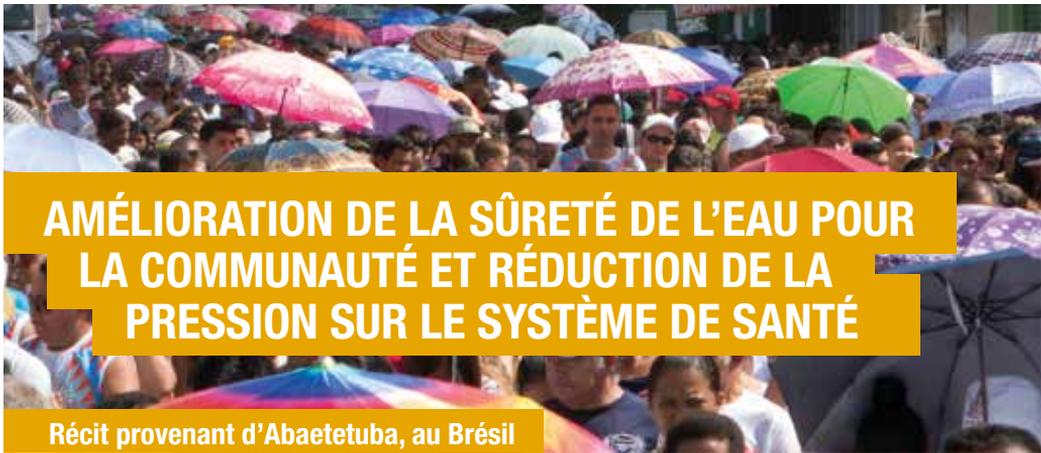
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF 1 (1.1, 1.4, 1.5) / OBJECTIF 4 (4.A) / OBJECTIF 6 (6.1, 6.2, 6.4, 6.B) / OBJECTIF 6 (6.1, 6.2, 6.B) / OBJECTIF 11 (11.5) / OBJECTIF 17 (17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19)



CADRE D'ACTION DE SENDAI

28(d) / 34(e)



AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ DE L'EAU POUR LA COMMUNAUTÉ ET RÉDUCTION DE LA PRESSION SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Récit provenant d'Abaetetuba, au Brésil

Une étude des communautés fluviales a révélé que celles à faibles revenus utilisaient l'eau non traitée de la rivière Cariá ou de puits tubulaires, à l'origine d'une crise de maladies liées à l'eau (diarrhée, hépatite A et fièvre typhoïde). Cette crise a eu un impact direct sur le système de santé municipal, provoquant une augmentation de la demande de services et de soins. Les autorités municipales ont tenu des réunions publiques avec les communautés, où les participants ont identifié l'accès à l'eau potable comme une priorité absolue.

En partenariat avec la Fondation nationale de la santé du Brésil (FUNASA), son bureau régional dans l'État de Pará et des communautés locales, la municipalité a mis en œuvre le projet SALTA-Z. La principale action du projet consistait à la mise en œuvre de solutions simplifiées de collecte et de traitement de l'eau, au moyen d'un filtre développé par les techniciens des services de santé environnementale. La technologie mise au point dans le cadre de SALTA-Z s'est avérée efficace. La municipalité a donc établi un accord de coopération technique avec FUNASA afin de l'appliquer au niveau local. Le projet prévoyait également des actions de sensibilisation à la gestion des déchets, à la maintenance des équipements, à l'utilisation, au contrôle de la qualité de l'eau, et au renforcement des capacités parmi les agents municipaux et les membres de la communauté. Ainsi, les autorités locales étaient responsables de la mobilisation des parties prenantes, du financement du projet et de l'organisation d'ateliers de sensibilisation. Par exemple, des initiatives spéciales ont été lancées pour renforcer la sensibilisation des enfants et des jeunes.

Plus de 500 familles des communautés autour de Cariá ont maintenant accès à une eau potable exempte de coliformes fécaux. Suite à cela, les cas de maladies ont diminué et, avec eux, la charge qui pesait sur le système de santé. Les familles ont été libérées du fardeau financier que représentait l'achat d'eau minérale. Le projet a été mis en œuvre dans quatre communautés supplémentaires, et un élargissement prévu aux 72 îles de la Municipalité d'Abaetetuba, ainsi qu'à quinze autres communautés, est en prévision.

La principale leçon tirée par la ville d'Abaetetuba a été l'importance de l'engagement de la communauté et de l'accomplissement d'un travail participatif. L'implication et la responsabilisation de la population locale ont été totales dans la mise en œuvre de ce projet.

DE BONNES PRATIQUES DE GESTION DE L'EAU POUR DES SERVICES PLUS DURABLES

Récit émanant de Canindé (Ceará), au Brésil

Canindé est une municipalité située dans l'arrière-pays de l'État du Ceará, au Brésil. Elle compte à peu près 80 000 habitants, dont la moitié en zone rurale. Son climat est principalement chaud et la moyenne des précipitations est de 750 mm par an.

Cette région a adopté le Programme Eau Douce, qui vise à garantir l'approvisionnement en eau potable aux communautés rurales de la municipalité. Cependant, une pénurie d'eau consécutive à plusieurs années de sécheresse cyclique a rendu difficile sa mise en œuvre.

L'initiative « Étang intelligent » (Açude Inteligente) a alors été élaborée pour répondre efficacement à ce stress hydrique. Dirigée par Ematerce, une entreprise d'assistance technique et d'extension rurale de Ceará, et avec l'aide des autorités locales et des résidents de Canindé, la construction d'un étang a été lancée. Profond mais de superficie réduite, ce dernier permet de diminuer les pertes par évaporation.

Parallèlement, une autre initiative, le projet PRODHAM, vise à améliorer la gestion des ressources naturelles dans la région. Il consiste en l'installation de 828 barrages de retenue de sédiments, la mise en place de barrages souterrains et de citernes de ciment, ainsi qu'une formation de la communauté locale à l'utilisation durable des ressources. Ces infrastructures ont amélioré l'état des terres de la région avec pour conséquence une meilleure infiltration des eaux et moins de drainage de surface. Les forêts environnantes ont été conservées dans le cadre du projet et ont permis un impact environnemental positif ; l'humidité supérieure observée dans les régions forestières a notamment favorisé la régénération de la faune. Le projet a également créé des opportunités économiques pour la population active locale à plusieurs niveaux.

La population de Canindé bénéficie aujourd'hui d'une distribution régulière en eau de meilleure qualité, et ce même en périodes de sécheresse. L'une des conséquences positives est que les maladies ont régressé.

2 | SUPPRIMER LES BARRIÈRES : PLANIFICATION NATIONALE ET URBAINE QUI TIENT COMPTE DE L'EAU

Toute planification nationale et urbaine doit tenir compte de l'eau et encourager des pratiques intégrées d'utilisation et d'assainissement de l'eau en ville en intégrant les droits des utilisateurs. La planification doit, si possible, précéder la demande et garantir aux nouveaux arrivants la possibilité de s'épanouir et de contribuer à la vie urbaine. Les villes doivent être en symbiose avec leur bassin versant.

L'efficacité, la sensibilisation et les aspects environnementaux de la gestion de l'eau à l'échelle mondiale se sont améliorés ; mais, dans de nombreux pays, la planification urbaine reste trop archaïque et conventionnelle. Les villes sans plan d'urbanisme génèrent pollution, embouteillages, ségrégation et extension tentaculaire, lesquels provoquent frustrations, inégalités et même troubles publics. La majorité des agglomérations urbaines prévues pour le siècle à venir restent encore à construire. Il s'agit d'un énorme défi, et d'une opportunité unique de tirer des enseignements d'une planification dépassée, tributaire d'un modèle basé sur des ressources illimitées et ne prenant pas en compte le principe de bassins versants.

Dans la planification nationale et urbaine, l'eau doit être une considération prioritaire. À ce titre, toutes les parties prenantes du cycle d'eau, de l'extraction d'eau du bassin versant au traitement des eaux usées, doivent être impliquées dans les processus de planification aux côtés des principaux bénéficiaires. Il s'agit des utilisateurs finaux, de l'industrie, des prestataires de services, des régulateurs, des planificateurs et de tous les niveaux d'administration. Dans de nombreuses villes, certaines parties prenantes se trouvent en dehors de la ville. Si les bassins versants sont partagés ou que l'approvisionnement provient de plusieurs sources situées en dehors de la ville, une approche territoriale doit être adoptée.

Alors que l'urbanisation s'intensifie, les effets du changement climatique augmentent en fréquence et en magnitude. Lorsque ces éléments sont associés à des interventions humaines comme la déforestation, la pollution et la surconsommation, les espaces

urbains sont davantage sujets aux chocs et aux tensions liés à l'eau que leurs équivalents ruraux. Les villes doivent planifier, s'adapter, se transformer et s'acclimater aux changements environnementaux. La planification et la conception doivent atténuer les risques liés à l'eau – surplus (inondations) ou pénuries (sécheresses) – dans les réseaux de distribution des villes. Par exemple, une ville « éponge » peut retenir de grosses quantités d'eau pendant les fortes pluies et les relâcher pendant les périodes plus sèches. Ces considérations doivent être abordées dans la phase de planification, et les autorités locales et régionales doivent avoir la formation, l'expertise et les outils requis pour effectuer ce travail.

Pour être durable, la gestion de l'eau doit délaisser les solutions ad hoc ou de remise aux normes. Elle doit s'orienter vers une approche globale qui prend en compte toutes les utilisations de l'eau à toutes les étapes du cycle (en amont et en aval). La production d'énergie et d'autres précieuses ressources à partir des eaux usées deviendra un impératif environnemental et budgétaire à mesure que les villes poursuivent leur croissance. Elle exigera cependant un changement de paradigme dans la façon dont nous planifions les villes. La planification urbaine doit prendre en considération toutes les utilisations de l'eau dans l'espace urbain, et non pas seulement l'alimentation en eau potable : collecte, traitement et recyclage des eaux usées, production d'alimentation et d'énergie, santé, loisirs, industrie, esthétique, etc. Elle doit aussi prendre en compte ceux qui, traditionnellement, n'ont pas voix au chapitre lors des consultations ou des processus décisionnels, tels que les groupes vulnérables, les habitants des zones informelles, les enfants et les autres groupes sous-représentés.

À l'aube de la quatrième révolution industrielle, la planification et la conception assistées par ordinateur sont plus accessibles que jamais. L'« infrastructure verte » permet aux systèmes intelligents de réduire le transport de l'eau en (ré-)utilisant les ressources existantes à proximité, par exemple la récupération et le traitement d'eau de pluie. Les réseaux de distribution d'eau doivent donc être efficaces, considérer le recyclage et saisir la valeur des produits dérivés de l'eau. Pour faire face aux nombreuses et diverses difficultés liées à l'eau, nos villes doivent être conçues pour être résilientes et transformer ces défis en opportunités.

Domaines d'action pour les autorités locales et régionales

- Les autorités locales et régionales ainsi que les autres acteurs locaux, tels que les urbanistes et les groupes de réflexion, connaissent les besoins et le potentiel de leurs territoires. Ils peuvent donc mener ces actions.
- Ces autorités peuvent jouer un rôle de premier plan en identifiant, consultant et coordonnant toutes les parties prenantes lors des processus de planification, et en favorisant une approche territoriale.

- Grâce à leur connaissance du territoire et aux enseignements tirés des solutions éprouvées pour résoudre les difficultés liées au régime foncier, elles peuvent arbitrer les processus de planification urbaine pour veiller à la prise en compte des groupes exclus et de l'environnement.
- Elles doivent piloter la promotion et l'adoption d'une gestion intégrée de l'eau en rassemblant tous les acteurs afin d'orienter ce changement de paradigme.
- Le cas échéant, elles peuvent (co)créer des comités au niveau des bassins versants, des programmes transfrontaliers et autres initiatives rassemblant les parties prenantes.
- Une formation doit être assurée pour promouvoir un urbanisme qui tient compte de l'eau. Les collectivités doivent pouvoir identifier les acteurs clés et faciliter la réalisation de formations dispensées par des tiers ou via un échange entre pairs avec d'autres partenaires locaux.
- En raison de leur connaissance du territoire et de ses acteurs, les collectivités ont connaissance des usages de l'eau sur tout son parcours, du prélèvement en amont jusqu'au rejet en aval. Cette perspective unique signifie qu'elles sont bien placées pour identifier les opportunités de recyclage et de réutilisation.
- En approuvant de nouvelles constructions, elles peuvent veiller au bon respect des codes de construction. Il leur faut pour cela qu'elles soient dotées de moyens d'évaluation des propositions en tenant compte des questions d'eau.

RÉFÉRENCES RELATIVES À LA PLANIFICATION NATIONALE ET URBAINE QUI TIENT COMPTE DE L'EAU DANS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT



NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

2 / 13(a) / 13(h) / 14(a) / 25 / 64 / 65 / 70 / 71 / 72 / 73 / 74 / 81 / 85 / 88 / 91 / 95 / 96 / 99 / 109 / 119 / 120 / 123



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF 1 (1.1, 1.4) / OBJECTIF 3 (3.9) / OBJECTIF 6 (6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.A, 6.B) / OBJECTIF 11 (11.5, 11.6) / OBJECTIF 12 (12.4, 12.5) / OBJECTIF 17 (17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19)



CADRE D'ACTION DE SENDAÏ

18(d) / 28(d) / 33(c)

COORDINATION DES BASSINS VERSANTS ET POLITIQUES INNOVANTES DE L'EAU

Récit provenant de Piracicaba (São Paulo), au Brésil

Située dans l'est de l'État de São Paulo, la ville de Piracicaba borde le fleuve du même nom et compte environ 400 000 habitants. Dans les années 1950, suite à la pollution du fleuve, un grand nombre de poissons-chats dorés (*Zungaro zungaro*) ont été retrouvés morts au niveau des chutes de Cachoeira do Mirante. Le site étant la principale attraction touristique de la ville, la municipalité a fondé un comité afin de trouver des solutions. Alors que la mélasse (sous-produit de l'industrie de la canne à sucre) était initialement soupçonnée d'être à l'origine de cette pollution, on a découvert que d'autres industries, ainsi que des déchets domestiques non traités, contribuaient, elles aussi, à la dégradation du site.

La « Campagne pour l'An 2000 : réhabilitation écologique du fleuve Piracicaba », lancée en 1985, a débouché sur la création du Consortium intermunicipal des bassins des fleuves Piracicaba, Capivari et Jundiaí (Consortium PCJ). Sachant que la pollution de l'eau touchait toutes les villes, une démarche régionale était nécessaire. Le bassin versant a été collectivement pris en compte dans les activités de planification du Consortium.

Il a fallu mobiliser des ressources financières pour la régénération des fleuves. La ville de Piracicaba fut la première à établir une taxe volontaire de l'eau en 1999. Cette initiative a inspiré la création d'une taxe obligatoire dans tous les bassins PCJ en 2006. Les ressources alors collectées ont permis aux 76 villes situées dans ces bassins d'augmenter la part des déchets traités de 3 % à 75 %. La région est devenue le berceau national des bonnes pratiques de gestion des ressources en eau. Elle constitue un exemple de résolution d'un problème chronique grâce à des initiatives et des actions menées en partenariat avec des institutions et des organisations publiques, tout en garantissant une gestion durable des ressources économiques et des ressources d'eau aux populations concernées.

La politique des ressources en eau de l'État de São Paulo, créée en 1991, et celle du Brésil dans son ensemble, créée en 1997, s'inspirent toutes deux du Consortium PCJ. Ces politiques de premier plan sont à l'origine du premier comité de bassin du pays. Ce dernier s'est également inspiré des bonnes pratiques développées à Piracicaba en matière de traitement des déchets et de restauration des réserves piscicoles.



BONNES PRATIQUES À RECIFE : PARC DE CAPIBARIBE

Récit émanant de Recife, au Brésil

Le parc de Capibaribe souhaite renforcer la cohérence territoriale entre le fleuve Capibaribe et ses berges, en ramenant la population vers la rivière. Le projet renforce la visibilité de l'eau et de ses problématiques au sein de la ville, et sert de guide pour hiérarchiser les opérations de drainage, de traitement des eaux usées et de revitalisation des forêts riveraines.

Le parc est inclus dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la ville, mais aussi dans ses grands projets d'urbanisme qui prévoient, entre autres, de transformer Recife en une « ville-parc » à l'occasion de son 500^e anniversaire, à l'horizon 2037.

À l'intérieur du parc, des jardins filtrants vont être installés dans les rivières canalisées et polluées qui se jettent dans le fleuve Capibaribe et ainsi réduire la pollution de l'eau. Ces jardins fourniront également de nouveaux espaces ouverts qui contribueront à la santé et au bien-être des habitants. Le projet du parc Capibaribe vise également à reconnecter 30 km de berges jusqu'ici fragmentées à l'aide de passerelles et de ponts pour les piétons et les cyclistes, avec l'éventuelle mise en place d'un système d'embarcations comme moyen de transport alternatif en ville.

D'autres outils d'urbanisme, tels que le plan de drainage et le plan directeur de la ville, sont en cours de finalisation et d'harmonisation avec le projet du parc Capibaribe. Recife est en ce sens une ville réellement cohérente avec ses ressources en eau.

En recréant un lien entre les citoyens et le fleuve Capibaribe, le parc offre de nouvelles opportunités de sensibilisation aux problèmes d'eau et d'environnement. Un résultat similaire a été obtenu avec un autre parc de Recife, le Jardim do Baobá. En ouvrant une nouvelle voie d'accès le long du fleuve, le parc a fait sortir de l'ombre un espace oublié de la ville. Actuellement, le Jardim do Baobá est géré et entretenu par des groupes de citoyens.

3 | DÉFINIR DES RÈGLES ÉQUITABLES POUR CHACUN : DROIT ET GOUVERNANCE

La législation doit encadrer toutes les étapes du cycle de l'eau pour promouvoir une utilisation efficace, équitable et durable des ressources et minimiser les effets sur l'environnement. Les réglementations doivent être appliquées et les organes de surveillance renforcés, tandis que le recours aux approches innovantes doit être facilité et encouragé. En raison de leur connaissance du terrain, les autorités les plus proches des utilisateurs doivent disposer d'une autonomie en termes de gestion d'eau, et être consultées sur les questions de droit et de prise de décision.

Nos villes et leurs habitants changent : les modèles de consommation, les déplacements de population, le manque de ressources, entre autres difficultés, demandent à la législation de s'adapter au monde d'aujourd'hui. La qualité de vie en ville a une incidence sur le bien-être de milliards de personnes. De plus, le droit peut avoir des effets positifs ou négatifs sur la justice sociale, la bonne gouvernance, la prise de décision démocratique, le développement économique et le respect des droits fondamentaux et de la transparence.

Il doit garantir la meilleure utilisation, qualité et protection possible de notre ressource la plus précieuse : l'eau. Les réglementations doivent inclure l'occupation des sols et les plans d'eau afin de garantir la durabilité et l'équité, à long terme, pour tous, et pour les générations futures, en respectant le droit à l'eau et à l'assainissement. Le rejet en toute sécurité des eaux usées dans l'environnement, sans polluer, ni compromettre le réapprovisionnement des sources, doit devenir la norme, grâce à l'application de réglementations, accompagnées de bonnes pratiques et de formations.

Les cadres juridiques, qu'ils soient budgétaires, administratifs ou politiques, peuvent assurer une décentralisation efficace des responsabilités et des ressources. La loi doit également encourager la participation et la responsabilisation des citoyens dans le suivi et la prise de décision. Le respect des règles de comptabilité peut fournir des données précieuses pouvant renforcer les normes et les références nationales.

Des processus participatifs garantissant inclusion, responsabilité et transparence doivent être adoptés. Ces principes de bonne gouvernance doivent être appliqués à la gestion de l'eau. Cela concerne également la rédaction, l'adoption et la mise en œuvre de la législation afin d'encourager les citoyens à s'approprier et à s'impliquer plus activement dans la gestion de la ressource.

Domaines d'action pour les autorités locales et régionales

- Les autorités locales et régionales sont bien placées pour évaluer les besoins en eau de tous les utilisateurs dans la ville. Elles peuvent ainsi conseiller le gouvernement afin de garantir une utilisation équitable et durable des ressources. Lorsque la loi ne tient pas compte de l'eau ou n'est pas transparente, les collectivités peuvent faire pression sur les gouvernements pour mener les réformes nécessaires. Elles peuvent pour cela se tourner vers des organisations pour les représenter sur la scène internationale.
- Pour assurer la santé et le bien-être du nombre croissant de citoyens, la loi doit être appliquée. Les autorités locales et régionales, ainsi que les organes de régulation, sont les plus à même de veiller au bon respect de la loi et d'agir en cas de manquements.

RÉFÉRENCES RELATIVES AU DROIT ET À LA GOUVERNANCE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT



**NOUVEAU
PROGRAMME
POUR LES VILLES**

2 / 13(a) / 13(h) / 25 / 81 / 85 / 88 / 91 / 95 / 119



**OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

OBJECTIF 1 (1.1, 1.4) / OBJECTIF 6 (6.3, 6.4) / OBJECTIF 11 (11.6) / OBJECTIF 12 (12.4) / OBJECTIF 14 (14.1, 14.3) / OBJECTIF 17 (17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19)



**CADRE D'ACTION
DE SENDAI**

18(d)



FINANCEMENT DU TRAITEMENT DES EAUX USÉE PAR UNE TAXE ENVIRONNEMENTALE

Récit émanant de la Catalogne, en Espagne

Le rejet des eaux usées dans l'environnement dans de meilleures conditions est déterminant pour assurer la santé des populations et la préservation des écosystèmes aquatiques. Dès 1980, les municipalités de la Costa Brava, l'une des principales zones touristiques de Catalogne, sont devenues pionnières dans le traitement des eaux usées.

En Catalogne, les municipalités sont chargées de l'évacuation et du traitement de ces eaux. À l'époque, les conseils municipaux disposaient cependant de ressources limitées. Le gouvernement catalan se chargeait donc du traitement des eaux usées, puisqu'il considérait que cela relevait de l'intérêt public. C'est pourquoi il a mis en place le Plan de traitement des eaux usées de Catalogne à la fin des années 1980. En vue de desservir 97 % de la population de la région, ce plan prévoyait la construction de plus de 500 stations d'épuration. L'Agence de l'eau catalane (ACA) a été fondée en même temps que l'adoption de la Directive-cadre européenne sur l'eau 2000/60/EC. Cette dernière établit un programme d'action communautaire dans le domaine de la politique de l'eau. L'ACA est ainsi devenue l'instance administrative responsable de l'eau en Catalogne.

Le succès de la stratégie catalane repose principalement la mise en place d'une taxe environnementale qui a permis le financement des services essentiels à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cette politique a été possible grâce à l'adoption, en 2003, de la loi catalane sur l'eau, une expérience pionnière en Espagne.

Avec les efforts combinés du Gouvernement de Catalogne et des administrations et agences locales, le Plan a garanti une eau propre à la consommation, tout en restaurant la qualité environnementale des rivières et des eaux côtières. Le Gouvernement de Catalogne met actuellement en œuvre une nouvelle phase du Plan, comprenant près de 1 000 mesures qui garantiront le traitement des eaux usées pour l'ensemble de la population catalane à l'horizon 2027.



L'EXPÉRIENCE DE BUENOS AIRES : DROIT ET GOUVERNANCE

Récit émanant de Buenos Aires, en Argentine

Le fleuve Matanza-Riachuelo a subi par le passé d'importantes dégradations, principalement dues à l'activité industrielle locale et notamment, le conditionnement de la viande bovine. Au fil des décennies, la biodiversité de la rivière a disparu et ses rives sont devenues des zones d'habitat informel.

En 2004, un groupe local a engagé une action en justice, arguant de dommages environnementaux et exigeant la restauration du bassin versant. La Cour suprême d'Argentine a alors jugé le gouvernement central argentin, la ville et la province de Buenos Aires tous responsables de cette situation. Pour restaurer la qualité environnementale de la rivière, la Cour a déterminé un plan d'action détaillant le niveau de responsabilité de chacune des parties.

Cette décision historique a modifié la gestion du bassin du fleuve. En effet, elle a entraîné en 2006 la promulgation de la loi 26168, permettant la création d'une autorité au niveau du bassin du fleuve (ACUMAR – abréviation espagnole de « autorité du bassin du fleuve Matanza- Riachuelo »). ACUMAR est maintenant responsable de la planification territoriale et environnementale, ainsi que de la gestion et de l'exécution du Plan intégré pour le contrôle de la pollution et la restauration environnementale. Par ailleurs, la loi a également mis en place un fonds de compensation environnementale, un conseil local et une commission pour la participation sociale. Le suivi, au moyen d'indicateurs sociaux et écologiques, a révélé une amélioration de la qualité environnementale du fleuve.

Ce processus politique montre l'importance de prendre en compte les acteurs locaux, de la reconnaissance juridique et des actions infranationales, en particulier lorsqu'il s'agit de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, où une gouvernance intégrée est indispensable. Une structure de gouvernance solide doit encourager la coopération entre les différentes parties prenantes, permettre l'engagement et coordonner la mise en œuvre au niveau local.

4 | PERMETTRE DES INVESTISSEMENTS POUR LE FUTUR : FINANCEMENT DES RESSOURCES EN EAU DES VILLES

Une accélération des financements décentralisés est requise pour permettre aux autorités locales et régionales de répondre aux besoins immédiats et futurs en matière d'eau. Des mécanismes de financement innovants doivent également être explorés, encouragés et partagés entre les autorités locales et les fournisseurs d'eau. Pour une viabilité à long terme, les prestataires de services doivent être capables de générer des revenus et avoir accès aux financements.

La viabilité financière des services d'eau et d'assainissement est fondamentale. Cependant, les compagnies d'eau, dans de nombreux pays, ont peu voix au chapitre quant à la planification des investissements ou la tarification des services. Les opérateurs dont le budget est insuffisant et imprévisible peinent à assurer les services publics essentiels pour une société saine. Des sources de revenus claires et fiables permettent aux prestataires de services de former leur personnel, de payer leurs factures, d'acquérir les équipements nécessaires, d'entretenir les réseaux, de développer des programmes de résilience et d'investir dans les nouvelles technologies. Les autorités locales qui fournissent des services d'eau et d'assainissement doivent chercher à mobiliser les ressources locales avant de compter sur le soutien continu des bailleurs de fonds. De plus, de nombreux pays en voie de développement possèdent des marchés financiers en pleine expansion qui devraient être exploités.

Les infrastructures vieillissantes, inadaptées ou même absentes représentent un obstacle majeur pour les autorités chargées de fournir des services de base à la population et de garantir le droit à l'eau et à l'assainissement. Elles doivent donc être capables de prouver leur solvabilité pour l'obtention d'indispensables financements ou disposer du mandat et de l'autonomie nécessaires pour fixer le tarif de l'eau. Par ailleurs, des incitations financières leur permettraient de prendre en charge la remise en état des infrastructures vétustes en toute confiance.

L'expansion de ces services aux zones d'habitation informelles engendre également des coûts supplémentaires à ceux des infrastructures. Par exemple, les subventions et le développement des capacités ne peuvent pas être financés par les autorités locales et régionales grâce aux seuls revenus issus de la tarification.

Des modèles de financement innovants sont de plus en plus accessibles : le recours à une aide publique au développement, l'augmentation des financements grâce à un meilleur accès aux marchés financiers, un mécanisme de panachage des investissements entre l'eau, l'énergie et les transports ; et la génération de revenus issus de la gestion des déchets.

Les États doivent s'assurer que les autorités locales et régionales disposent de ressources suffisantes et appropriées pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées.

À cet égard, une augmentation des transferts provenant de l'État, une taxation locale et des tarifs appropriés sont nécessaires au développement de services publics d'eau et d'assainissement de qualité accessibles à tous. Au regard des besoins actuels, il est également essentiel d'augmenter à court terme le recours aux prêts et autres mécanismes d'intermédiation financière.

Les opérateurs de l'eau doivent délaissier les financements reposant exclusivement sur les impôts et les subventions, et s'orienter vers des revenus issus de la facturation des services. Ils doivent pour cela se pencher sur la question de l'efficacité. En ce qui concerne les financements innovants, une plus grande attention doit être accordée aux marchés obligataires, aux marchés de capitaux et aux fonds de pension, toujours à la recherche d'investissements durables et rentables. Le secteur de l'eau et de l'assainissement doit devenir plus rentable et développer des plans d'activités solides et susceptibles d'être financés par le secteur privé ou par les banques commerciales. La difficulté est de trouver le bon compromis entre des tarifs économiquement viables, et acceptables sur le plan social.

Domaines d'action pour les autorités locales et régionales

- Les gouvernements à tous les niveaux doivent reconnaître l'eau et l'assainissement comme un secteur d'investissement judicieux, et doivent également répondre aux besoins en infrastructures.
- Les autorités locales et régionales doivent investir dans la recherche de financement innovants, en s'inspirant de l'expérience d'autres villes, et en sollicitant l'aide d'organismes de conseil indépendants.

- Disposer de l'autonomie requise pour s'engager dans des partenariats peut aider à combler les lacunes en matière d'investissement. Lorsque les autorités locales et régionales sont autonomes, elles doivent examiner les possibilités de partenariat, ou proposer des collaborations, avec les autorités régionales, infranationales ou nationales afin de trouver des modèles de financement appropriés.
- Pour relever les défis associés à la fourniture des services, les autorités doivent étudier les mécanismes de financement alternatifs et innovants, tels que les fonds infranationaux, ainsi qu'optimiser l'utilisation des fonds d'aide au développement, etc

URBAN WATER FINANCE REFERENCES IN DEVELOPMENT FRAMEWORKS



**NOUVEAU
PROGRAMME
POUR LES VILLES**

2 / 13(a) / 29 / 85 / 88 / 109 / 119



**OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

OBJECTIF 1 (1.1, 1.4) / OBJECTIF 11 (11.5) / OBJECTIF 17
(17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17,
17.18, 17.19)



UN MODÈLE DE FINANCEMENT INNOVANT ET DURABLE

Récit émanant de Bayonne, aux États-Unis

En 2012, la municipalité de Bayonne, une ville du New Jersey (États-Unis) comptant environ 70 000 habitants, a mis en œuvre un nouveau programme d'investissement durable dans les infrastructures souterraines afin d'améliorer les réseaux municipaux d'eau et d'assainissement au cours des 40 années à venir. Le programme avait également pour but de solder les millions de dollars de dettes accumulées, tout en conservant la propriété et la gestion publiques de ces réseaux. United Water, l'un des principaux prestataires de services d'eau et d'assainissement aux États-Unis, et KKR, une importante société internationale d'investissement, ont acquis ensemble une concession de 40 ans pour la gestion de l'eau et le traitement des eaux usées auprès de l'Autorité des Services Publics Municipaux de Bayonne (BMUA).

En deux ans, ce programme a permis de solder la dette de 135 millions de dollars de BMUA, de mettre en place de nouvelles technologies, telles que des compteurs intelligents, et d'améliorer la sécurité au travail.

Le partenariat entre United Water et Bayonne est le premier du genre aux États-Unis. Il a attiré des investissements privés à long terme pour améliorer les réseaux municipaux de distribution d'eau. Ceci a permis à l'autorité locale de solder des millions de dollars de dettes, tout en continuant à gérer le réseau et déterminer les tarifs. Le risque de coûts de réparation élevés, liés aux graves défaillances du réseau, est réduit puisque les investissements de capitaux sont garantis.

Techniquement, l'entité formée par United Water et l'investisseur institutionnel (KKR) prévoit le versement d'un montant forfaitaire à la ville afin d'éliminer les dettes accumulées et d'investir des capitaux dans les infrastructures de l'eau. Il ne s'agit cependant pas d'un prêt à la ville. Celle-ci conserve la propriété et la supervision réglementaire du service. Ce service ne cesse donc jamais d'être public. La ville continue également à gérer le réseau et décide de la tarification du service. United Water, pour sa part, se charge de l'exploitation et de l'entretien du réseau et facture, en contrepartie, l'accès et l'utilisation du service aux résidents.

DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT INNOVANTS POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Récit émanant de Quito, en Équateur

Le District métropolitain de Quito dépend des montagnes et des prairies environnantes pour son approvisionnement en eau. Cependant, l'urbanisation accélérée et la croissance démographique exercent une pression grandissante sur ces écosystèmes. La municipalité de Quito a mis en œuvre un plan de gestion intégrée des ressources en eau qui inclut la protection et la conservation des écosystèmes en amont, tout en assurant des services d'eau et d'assainissement adéquats à la population en aval.

Le Fonds pour la protection de l'eau (FONAG), qui est indépendant, a été créé pour financer autour de Quito des activités liées à la conservation des bassins versants, d'éducation à l'environnement, de renforcement des capacités pour l'environnement et la recherche. La compagnie municipale des eaux a fourni les capitaux de lancement et contribué au financement du fond en affectant 1 % des revenus issus des services d'eau potable. Les autres financeurs incluent la compagnie d'électricité de Quito, The Nature Conservancy, la Compagnie nationale de la bière, la Tesalia Springs Company et Camaren. Le FONAG utilise une méthode transparente pour acheminer les ressources vers les communautés situées en amont depuis les industries en aval. Il assure également un financement à long terme des actions de conservation générant des services écosystémiques.

Reconnaissant l'importance de la responsabilité partagée et des partenariats entre agriculteurs, propriétaires fonciers et particuliers, le secrétaire chargé de l'Environnement de la municipalité a développé avec le FONAG et The Nature Conservancy un programme de compensation de l'empreinte eau des entreprises et des industries (Water Footprint Replenishment Scheme). Cet instrument financier novateur capitalise sur le Fonds et finance ainsi des projets en amont et en aval. Le programme, destiné aux entreprises et aux industries, comporte trois étapes : 1) les entreprises mesurent leur empreinte eau ; 2) elles la réduisent lors de leurs opérations internes ; et 3) elles investissent dans des projets liés à l'eau au sein de zones déterminées par le FONAG et le ministère de l'Environnement. L'impact des entreprises sur la ressource diminue et les projets de conservation mis en place contribuent à la restauration et à la reconstitution des écosystèmes. Le programme vise à réduire l'utilisation, la consommation et la pollution de l'eau douce, ce qui permet d'assurer une meilleure gestion de la ressource.

5 | PLANIFIER LES RISQUES : RÉSILIENCE DE L'EAU DES VILLES

Le changement climatique se manifeste par de nombreux bouleversements liés à l'eau. Les villes doivent s'y préparer pour pouvoir réagir. En effet, elles doivent anticiper les risques et améliorer leur résilience à l'aide d'outils et de méthodes ayant fait leurs preuves, en accordant une attention particulière aux dangers liés à l'eau. Face à l'intensification et à la nature changeante des catastrophes naturelles, les villes doivent regarder au-delà des risques classiques et se préparer à des chocs plus soudains et progressifs.

La réflexion sur la résilience ne porte pas seulement sur la réduction des risques mais aussi sur l'adaptation, la transformation et l'ajustement de l'ensemble du système urbain à ces risques. Elle passe aussi par l'apprentissage et la mise en œuvre, si possible, d'une approche « de reconstruction et d'amélioration ». Ainsi, la résilience des villes doit être traitée de façon globale et impliquer tous les acteurs concernés. L'eau en milieu urbain peut être l'objet de chocs (inondation) et de tensions (pénurie, demande massive), mais elle constituera toujours un besoin de base pour les citoyens dans un contexte d'après-catastrophe.

Alors que les crises touchent de plus en plus les villes, la construction de réseaux d'eau résilients permet de sauver des vies et d'éviter la perte de moyens de subsistance et d'infrastructures. La technologie permet aux villes d'améliorer leur résilience grâce à la collecte de grands ensembles de données en temps réel (mégadonnées). Elles peuvent ainsi suivre les tendances et les caractéristiques des risques. Cependant, il demeure essentiel d'investir dans de bonnes infrastructures hydrauliques basées sur l'évaluation fiable et vérifiable des risques et des besoins.

Par le biais de la « Déclaration des autorités locales et régionales » adoptée lors de la Plateforme mondiale de réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Cancún en mai 2017, les collectivités territoriales se sont engagées à œuvrer en faveur de la résilience des zones urbaines. Les initiatives prises dans ce sens doivent toutes mettre l'accent sur la question de l'eau.

Pour que les villes puissent faire face aux catastrophes naturelles ou anthropogéniques et minimiser leurs impacts, elles doivent mettre en place des systèmes d'alerte rapide et des procédures d'urgence. Parallèlement, des mesures d'adaptation doivent être

adoptées et appliquées avant que les effets du changement climatique ne s'accroissent. Quant aux catastrophes liées à l'eau, il est nécessaire de rénover et de moderniser les infrastructures (systèmes de drainage et de stockage, et autres).

En contexte d'après catastrophe, les villes devraient évaluer la situation pour être en mesure de mieux reconstruire. L'expérience montre que les solutions adoptées dans le climat d'urgence qui règne après une catastrophe ne sont que temporaires et engendrent d'autres risques à long terme pour leurs bénéficiaires, tels que des épidémies, des pénuries d'eau et des inondations. La mise en place de plans d'action et de protocoles (Plan de salubrité de l'eau, Plan d'assainissement) peut contribuer à éviter ces risques. Ces actions permettent d'évaluer l'ensemble de la chaîne de l'eau ; cependant de nouveaux instruments et de nouvelles approches seront nécessaires. Les exploitants auront besoin de plus de données pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Investir dans la prévention est plus rentable que la reconstruction. Cependant, cette approche nécessite une vision à plus long terme. Construire la résilience face à des risques divers ne résout qu'une partie du problème. Les villes doivent également adapter leurs pratiques afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Champs d'action pour les autorités locales et régionales

- Les autorités locales et régionales engagées dans la résilience à long terme doivent mettre en œuvre des actions prioritaires pour sécuriser leurs villes face aux divers aléas.
- La résilience sociale est un aspect important dans toutes les villes. Les collectivités doivent amorcer et favoriser le débat sur cette résilience, impliquer et former toutes les communautés, y compris les groupes habituellement marginalisés.
- Restaurer les écosystèmes aquatiques et éviter les constructions dans les zones à haut risque, telles que les lits de rivières, peut empêcher que les risques se transforment en catastrophes. Lorsque leurs capacités d'action est limitée, les autorités concernées doivent se former et tirer les leçons des expériences réussies afin d'entreprendre des actions peu coûteuses de prendre des mesures préventives.
- Pour construire une ville résiliente, les autorités locales et régionales doivent dépasser les frontières de l'espace urbain et adopter une approche territoriale.
- Grâce à la collecte préalable de données, les collectivités peuvent soutenir les organisations humanitaires et identifier rapidement les priorités en situation d'après catastrophe.

- Les collectivités doivent prendre des mesures pour évaluer leur résilience face aux potentiels effets du changement climatique dans leur ville.
- Là où le changement climatique menace l'habitabilité d'une ville (la montée du niveau de la mer par exemple), les collectivités doivent collaborer avec les gouvernements afin de trouver des solutions à long terme pour les habitants.

RÉFÉRENCES RELATIVES À LA RÉSILIENCE DE L'EAU DES VILLES DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT



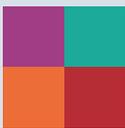
NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

2 / 13(h) / 14(c) / 29 / 64 / 65 / 73 / 85 / 88 / 119 / 120 / 123



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF 1 (1.1, 1.5) / OBJECTIF 11 (11.5) / OBJECTIF 17 (17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19)



CADRE D'ACTION DE SENDAI

18(d) / 26 / 28(d) / 33(c) / 33(e) / 34(e)



UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET DÉCENTRALISÉE POUR LA PROTECTION DU LAC DE BIZERTE

Récit émanant de Bizerte, en Tunisie

Un projet de reconquête de la qualité des eaux du lac de Bizerte et de son environnement a été entrepris. Il a adopté une approche intégrée prenant en compte toutes les principales sources de pollution. Ces efforts ont permis d'améliorer la vie aquatique et les conditions de vie des communautés environnantes.

Le projet avait pour objectif d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales des quelques 400 000 personnes vivant à proximité des sources de pollution (531 000 pour l'ensemble du gouvernorat), tout en développant des activités et des perspectives d'emplois locaux dans les secteurs de la gestion des déchets et des eaux usées, de la pêche et de l'agriculture.

Le projet comporte quatre axes prioritaires de dépollution :

- Pollution industrielle : investissement dans les secteurs de l'acier, du ciment et du pétrole pour la mise en conformité des pollutions industrielles ou atmosphériques de l'eau et de l'air avec les normes tunisiennes.
- Eaux usées urbaines : investissement dans des travaux d'extension et de réhabilitation de la collecte et du traitement des eaux usées conformément à la réglementation tunisienne.
- Déchets solides : réaménagement des décharges, sécurisation des zones de stockage, création d'une usine de traitement et construction de centres de transfert dans les zones rurales.
- Gestion de la zone côtière : nettoyage et aménagement paysager des rives du lac, et extension des ports de pêche.

Piloté par le ministère des Affaires locales et la municipalité de Bizerte, le projet bénéficie également du soutien de l'Union européenne et de la Banque européenne d'investissement.

Le volet investissement du projet est complété par des actions coopératives décentralisées au niveau du suivi environnemental, de la gestion, de la communication et de la sensibilisation.

Le projet a déjà permis d'éliminer les principales sources de pollution à l'origine de la contamination du lac. Les communautés locales bénéficient aujourd'hui d'un environnement sain et d'une meilleure qualité de vie. De plus, des activités urbaines et économiques dans des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, le tourisme, l'aquaculture et la pêche se sont durablement développées.



ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES POUR UNE PLUS GRANDE RÉSILIENCE DE L'EAU

Récit émanant d'Asunción, au Paraguay

La ville d'Asunción, capitale du Paraguay, subit de nombreux chocs et stress liés à l'eau. Les fortes pluies entraînent des inondations pouvant paralyser certains secteurs de la ville et compromettre son fonctionnement. À Asunción, les inondations sont principalement dues au débordement du fleuve Paraguay durant la saison des tempêtes et d'autres crues périodiques. Cependant, la ville connaît aussi des inondations par ruissellement pluvial en raison de la défaillance du système de drainage. Les zones riveraines les plus touchées se trouvent aux abords du fleuve (secteurs de la ville appelés « Bañado Sur » et « Bañado Norte »), où vivent des familles à faible revenu.

Dans le cadre de l'initiative « Asunción Somos Todos », la ville utilise un outil de profilage de la résilience afin d'identifier les actions clés à entreprendre sur l'ensemble du système urbain pour accroître la résilience face aux risques liés à l'eau. Cette approche s'appuie sur des données obtenues par la municipalité, par d'autres acteurs du cycle de l'eau, par des groupes de parties prenantes tels que les fournisseurs d'énergie, l'industrie et le gouvernement régional et national. Pour collecter des données pertinentes, la ville organise des ateliers de formation et des réunions de concertation. Elle y explique son programme de résilience, collecte les données et forme les principaux partenaires issus des différents secteurs afin qu'ils intègrent ce concept dans leurs activités.

Ce processus permet d'améliorer la résilience de la ville par des actions plus éclairées et ancrées dans la réalité, des investissements dans les infrastructures et la création d'un réseau d'acteurs formés dans les différents secteurs concernés par les questions d'eau. Ces acteurs partagent ainsi la même vision et connaissances des aléas et de la vulnérabilité de la ville.

6 | DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES APPROPRIÉES : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES VILLES

Développer la capacité de la gouvernance et une gestion sensible à l'eau à tous les niveaux aidera à affronter les défis mondiaux de l'eau. Toutefois, cette démarche doit être renforcée par une évaluation des lacunes en matière de capacités et une formation des citoyens à la prise en main de leurs ressources en eau pour un meilleur partage des responsabilités. Pour offrir des services durables et s'engager dans des partenariats, les prestataires doivent disposer des ressources, des capacités et du mandat adéquats. Les villes pourront ainsi progresser vers un développement durable.

Le développement des capacités est sans doute l'un des défis les plus complexes à relever en termes de prestation de services, de planification et d'aménagement du territoire. Il concerne les principaux acteurs de la prestation de services et il est - avec la formation - indispensable à tous les niveaux de prise de décision, de gouvernance et d'actions relatives au cycle de l'eau. Les responsables politiques, premiers intervenants en temps de crise, et les ONG agissant dans des environnements urbains doivent avoir accès aux outils et directives appropriés pour prendre des décisions éclairées.

Les prestataires de service urbains fournissent des services de base, dont l'eau et l'assainissement, à plus de la moitié de la population mondiale. Ils ont un impact direct sur le bien-être des citoyens en termes de santé, d'éducation, d'égalité des genres et de développement économique. De nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés découlent directement de l'insuffisance et de la vétusté des infrastructures, l'informalité urbaine, de l'absence de données permettant de prendre des décisions éclairées et des effets du changement climatique. C'est pourquoi le renforcement des capacités dans ces secteurs permettrait aux prestataires de services d'obtenir de meilleurs résultats et de façon plus durable en utilisant ce dont ils disposent déjà.

Les nouvelles technologies offrent de nombreuses possibilités pour la formation, le soutien entre pairs, l'enseignement et les échanges à distance avec des centres de connaissances. La collaboration entre opérateurs d'eau se multiplie et les centres de connaissances tirent parti de nouvelles opportunités afin d'étendre leur portée et de promouvoir des partenariats entre la recherche et les professionnels.

Les villes peuvent apprendre et partager l'adoption de comportements participatifs et transparents. En renforçant leurs capacités, les villes doivent pouvoir assurer le suivi des opérations et consulter les habitants. Ainsi, les actions menées démocratiquement, et en toute transparence, permettront aux citoyens de s'approprier plus activement la ressource et d'attirer les investisseurs.

Les villes dont les capacités sont renforcées doivent communiquer aux habitants le savoir et les informations dont ils ont besoin pour se sentir impliqués dans la gestion et l'utilisation de l'eau en ville. Les collectivités peuvent se servir de plateformes pour informer les habitants de la ville et obtenir leur soutien.

Champs d'action pour les autorités locales et régionales

- Les autorités locales et régionales doivent impliquer les communautés de pratiques, les universités et les structures innovantes, issues des secteurs public et privé, afin d'améliorer et de diffuser leurs connaissances de tous les aspects de la gestion de l'eau.
- Comme souligné en Corée du Sud lors du Forum mondial de l'eau, les collectivités et leurs partenaires du secteur de l'eau doivent intégrer les sciences et les technologies dans leurs efforts de développement des capacités et d'augmentation de l'efficacité.
- Dans la mesure du possible, les collectivités doivent adopter des procédures participatives et transparentes lors des prises de décision. Cela inclut les décisions portant sur les ressources communes, telles que l'eau.
- Les collectivités doivent collaborer avec les prestataires de services pour garantir des services durables et de qualité, et veiller à ce que leur impact sur l'environnement soit limité.

RÉFÉRENCES RELATIVES AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES VILLES DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT



**NOUVEAU
PROGRAMME
POUR LES VILLES**

2 / 13(a) / 21 / 25 / 29 / 64 / 65 / 70 / 71 / 73 / 74 / 81 /
85 / 88 / 91 / 95 / 96 / 99 / 109 / 119 / 120 / 146 / 147



**OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

OBJECTIF 1 (1.1) / OBJECTIF 3 (3.3, 3.9) / OBJECTIF 4 (4.A)
/ OBJECTIF 6 (6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.A, 6.B) / OBJECTIF 11
(11.5) / OBJECTIF 17 (17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14,
17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19)



**CADRE D'ACTION
DE SENDAI**

18(d) / 18(f) / 28(d) / 33(c)



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AVEC LE SOUTIEN DES PAIRS POUR RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Récit émanant de l'état de Rio de Janeiro, au Brésil, et de San Francisco, aux États-Unis

Les services d'eau dans le monde présentent tous de nombreux problèmes similaires. Ils ne sont cependant pas tous aussi bien parés pour les résoudre. Grâce à l'initiative Water Operators Partnerships, ou WOP (Partenariats d'entreprises de distribution d'eau), les services de distribution ayant relevé un défi avec succès peuvent aider leurs homologues en difficulté à développer les capacités nécessaires pour surmonter leurs propres problèmes. Dans ces engagements gagnant-gagnant à but non lucratif, ce que l'un obtient en capacités et en résultats, l'autre le gagne en développement des ressources humaines ou respectabilité de l'entreprise.

Sous l'effet du changement climatique, de plus en plus de prestataires de services d'eau sont confrontés à des pénuries, surtout dans les pays qui connaissent un développement rapide, une croissance démographique urbaine et une importante informalité. Lors de la sécheresse de 2014-2016, le prestataire de services d'eau brésilien, CEDAE, a pris pleinement conscience de la nécessité de conserver l'eau et de protéger les quelques 10 millions d'habitants de l'État de Rio de Janeiro contre les épisodes de grave sécheresse.

Confrontée à des sécheresses chroniques depuis les 30 dernières années, la San Francisco Public Utilities Commission ou SFPUC (Commission des services publics de San Francisco) a mis en œuvre un ensemble de mesures portant sur une gestion innovante de la demande et sur la diversification de l'approvisionnement en eau. Cette approche a connu un succès remarquable. L'organisation US Water Partnership a identifié une opportunité de partenariat avec le CEDAE. Grâce au financement de la Banque interaméricaine de développement et la plateforme WOP-Amérique latine et Caraïbes (WOP-LAC), le SFPUC et le California State Water Resources Board (conseil des ressources en eau de l'État de Californie) ont aidé le CEDAE à élaborer un plan de réduction des fuites d'eau dans les réseaux et d'une utilisation efficace de la ressource, ainsi qu'un plan de lutte contre la sécheresse.



REVITALISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BELÉM

Récit émanant de Curitiba, au Brésil

La rivière Belém fait partie du patrimoine de la ville de Curitiba. Elle a été témoin de la croissance de la ville et de son développement au fil des ans. La ville englobe dans son périmètre la totalité de la rivière, depuis sa source jusqu'à son point de confluence avec le fleuve Iguaçu.

La rivière Belém, qui couvre une superficie de 84 km², a été profondément affectée par l'activité humaine. Comme toute rivière urbaine, les effets nuisibles sont principalement dus aux rejets de déchets solides et d'eaux usées domestiques et industrielles.

Un certain nombre d'actions doivent être mises en œuvre pour la revitaliser. Celles-ci portent sur la gestion durable de la ressource, l'intégration des agences gouvernementales et de la population pour un partage des responsabilités, l'optimisation des ressources humaines, financières et naturelles, et enfin l'éducation des communautés afin qu'elles puissent agir pour la sauvegarde de ce patrimoine.

Dans les années 1970, Curitiba avait déjà proposé des solutions pour minimiser ces impacts. Des jardins publics avaient été créés sur les rives, ainsi que des lacs artificiels pour retenir les eaux de pluie et réduire le risque d'inondations. Utilisés comme espaces de loisir, ces parcs ont empêché l'occupation irrégulière des berges, tout en préservant leur biodiversité. Des programmes d'éducation à l'environnement, d'inspection et de surveillance, ainsi que des projets de loi et d'infrastructure sont venus compléter ces actions.

Au cours de ces opérations de revitalisation, les autorités fédérales, nationales et municipales ont financé des projets d'infrastructure, tandis que la ville a construit des réseaux d'assainissement qui représentent maintenant 98 % du réseau existant. La création et le développement des Unités de protection de l'environnement, et la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement constituent les autres points forts de ce projet de revitalisation.

Certains résultats ont d'ores et déjà pu être observés. En effet, les inondations ont diminué dans les zones cibles du projet, la qualité de l'eau a été améliorée ou maintenue dans 14 des 26 secteurs analysés et la participation de la population à la protection du milieu a augmenté.

7 | OPTIMISER LES RESSOURCES : EFFICACITÉ

Les ressources naturelles, y compris l'eau, sont davantage menacées du fait des conditions météorologiques imprévisibles, d'une mauvaise gestion ou de l'augmentation de la demande. Il est essentiel de s'orienter vers une gestion de l'eau efficace et intelligente, en reconnaissant la valeur économique des déchets et en encourageant une approche de gestion intégrée et d'efficacité énergétique. Les nouvelles technologies offrent une meilleure efficacité et le recours à l'innovation est nécessaire face à l'ampleur des défis mondiaux.

En optimisant l'efficacité des infrastructures existantes, il est possible, dans certains secteurs, de retarder les besoins en matériaux neufs et coûteux. Cela permet d'investir dans d'autres projets plus pressants, tels que l'extension des services aux zones d'habitation informelles. Pour garantir l'optimisation des infrastructures, il est essentiel de s'assurer que les organismes gouvernementaux responsables disposent des capacités nécessaires à la gestion des services d'eau.

L'efficacité des entreprises de distribution d'eau, la sensibilisation des usagers et une approche intégrée peuvent permettre d'atténuer la pression sur les ressources limitées. Les services d'approvisionnement mobilisent des ressources considérables. En effet, ils utilisent de l'eau comme principal intrant, de l'énergie pour l'extraction, le traitement et le pompage, et ne réutilisent pas certaines ressources qui sont alors évacuées avec les « eaux usées ». Ils ponctionnent ainsi une part importante des ressources. Réduire l'inefficacité et le gaspillage des services d'approvisionnement peut contribuer directement à la protection de l'environnement et, notamment, à l'atténuation du changement climatique. Les services peuvent alors réaffecter les ressources, mais aussi les financements, vers une utilisation plus constructive.

Les autorités locales et régionales peuvent informer le public, par le biais de leur plateforme, des bonnes pratiques liées à l'eau et, si elles ne gèrent pas directement les services d'eau, elles peuvent collaborer avec les prestataires de services pour promouvoir des mesures incitatives. Elles peuvent, par exemple, s'assurer que les codes de construction promeuvent une utilisation durable de l'eau, fournir aux constructeurs locaux des matériaux économes en eau et les former à ce sujet.

Les villes sont peut-être le moteur de la croissance économique, mais elles sont aussi les premières consommatrices de ressources. En adoptant une gestion durable de l'eau, les collectivités peuvent ouvrir la voie vers une consommation économe de la

ressource et une meilleure prévention des risques de pénuries. Une planification qui permettrait à l'activité urbaine et aux espaces multi-usages de coexister en harmonie avec les écosystèmes naturels et les espaces verts peut accroître l'efficacité des villes et servir ainsi de catalyseur pour une consommation durable.

Les villes doivent adapter la quantité et la qualité de l'eau aux différents usages, tout en tenant compte d'un cycle de l'eau dans lequel la qualité de la ressource serait garantie et la valorisation des ressources (nutriments, énergie) optimisée. Des installations de traitement des eaux décentralisées et adaptées à leur objectif peuvent s'avérer plus rentables que l'expansion de systèmes centralisés dans des villes en pleine croissance. De plus, il est possible de réduire l'immense gaspillage issu des infrastructures vétustes. Par exemple, l'installation de réseaux intelligents disposant de capteurs intégrés aux conduites permettent de détecter les détériorations précoces et les fuites, ainsi que de réduire les frottements et même d'étanchéfier les canalisations endommagées.

Plutôt que d'exploiter des sources distantes et coûteuses d'autres bassins, les villes durables doivent choisir de s'adapter en maximisant l'utilisation de l'eau dont elles disposent. Les efforts continus visant à réduire une demande excessive en eau potable de haute qualité grâce à des technologies plus efficaces, une meilleure planification urbaine, de nouvelles tarifications et un changement de comportement prendront de plus en plus d'importance.

À mesure que la population mondiale s'accroît et s'urbanise, la demande en eau, en énergie et en nourriture augmente. Ces trois problématiques doivent être appréhendées comme un tout, dans un contexte de consommation exerçant une forte pression sur les ressources. La production alimentaire utilise plus d'eau douce que n'importe quel autre secteur, et la production d'énergie n'est pas en reste non plus¹². L'efficacité dans l'un de ces secteurs aura de fortes implications sur les deux autres. Aussi, l'utilisation d'une eau de qualité moins énergivore, mais adaptée à son usage, produira un retour sur investissement substantiel.

Une gestion intégrée de la ressource en eau contribue au renforcement des modèles de consommation durable. Elle offre la possibilité de régénérer, réduire et récupérer l'eau sur l'ensemble de son cycle, et d'influencer l'aménagement du territoire en vue d'une meilleure protection des écosystèmes, des zones humides et de la biodiversité. La récupération d'énergie et d'autres ressources précieuses à partir des eaux usées deviendra une obligation environnementale et budgétaire à mesure que les villes se développeront. Cependant, cela impliquera un changement de paradigme dans la prise en compte, la collecte et la gestion de nos déchets.

12 ONU-Eau : <http://www.unwater.org/water-facts/water-food-and-energy/>

Champs d'action pour les autorités locales et régionales

- Les autorités locales et régionales occupent une position idéale pour promouvoir et réglementer l'utilisation multisectorielle des infrastructures de l'eau, pour adopter et encourager une utilisation plus efficace des ressources naturelles, et, pour démontrer, à l'échelle internationale, les interdépendances entre l'eau, l'énergie et l'alimentation.
- En exploitant leur connaissance du terrain, les collectivités territoriales doivent explorer les différentes possibilités d'économies d'énergie et de transport, en utilisant directement les matériaux à proximité des villes, et, en réduisant les coûts et l'utilisation des ressources.
- Les autorités locales et régionales doivent s'inspirer de démarches innovantes issues du monde entier, et rechercher les meilleures pratiques et les solutions pour une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources. Elles pourront ensuite reproduire et adapter ces pratiques sur leurs propres territoires.

RÉFÉRENCES RELATIVES À L'EFFICACITÉ DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT



**NOUVEAU
PROGRAMME
POUR LES VILLES**

2 / 65 / 72 / 73 / 119



**OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

OBJECTIF 1 (1.1. 1.4) / OBJECTIF 6 (6.4, 6.5, 6.A) / OBJECTIF 12 (12.5) / OBJECTIF 17 (17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.19)



UN PARTENARIAT D'ENTREPRISES DE DISTRIBUTION D'EAU POUR RÉDUIRE LES PERTES

Récit émanant de Bali (Denpasar), en Indonésie

En 2013, le service des eaux de Bali (PDAM Kota Denpasar) était caractérisé par de lourdes pertes en eau et ne disposait pas des compétences élémentaires en matière de gestion de l'eau non génératrice de revenus (ENGR). De ce fait, le service était incapable d'étendre sa couverture à l'intérieur de sa zone de service. WaterLinks¹³, dont le soutien avait été sollicité en septembre 2013, avait identifié Ranhill Water Services (Malaisie) comme partenaire pouvant venir en aide à PDAM Kota Denpasar dans le cadre d'un partenariat d'entreprises de distribution d'eau (WOP) de 18 mois. Les deux services se sont mis d'accord sur un programme de travail doté de résultats vérifiables, qui a débuté en octobre 2013.

En mars 2015, un département de contrôle de l'ENGR a été créé au sein de PDAM. Des équipes de contrôle des fuites ont été constituées avec du personnel formé et trois secteurs de distribution mesurés (SDM) ont été définis. Les pertes en eau ont alors diminué de façon significative. Au sein des SDM, le marquage des usagers a été organisé et l'eau économisée a été utilisée pour le raccordement de 600 ménages à faibles revenus de Serangan, une communauté côtière qui jusque-là n'avait pas accès à l'eau salubre.

Au cours de ce partenariat, Borouge, l'un des principaux fournisseurs de matériaux de canalisation, a fourni l'équivalent de 35 000 dollars en canalisations (environ 2,8 km). Le personnel de la société Ranhill a partagé avec enthousiasme ses connaissances et son expérience à Bali, les points communs au niveau de la langue et de l'environnement culturel facilitant les choses. Le gouvernement local, et en particulier le maire, a été impressionné par les résultats et a mobilisé des fonds supplémentaires pour répliquer cette opération dans d'autres SDM.

Pour la suite, le PDAM s'est engagé à constituer trois autres SDM en 2015, deux en 2016 et un en 2017. De cette manière, le concept d'efficacité dans l'approvisionnement s'est enraciné. Les compétences fondamentales transférées dans le cadre de ce WOP ont été suffisantes pour que PDAM puisse répondre au défi opérationnel qu'était la gestion de l'ENGR.

13 WaterLinks est une ONG internationale enregistrée aux Philippines. Elle a lancé les Partenariats d'entreprises de distribution d'eau dans la région Asie-Pacifique. Depuis 2008, plus de 80 WOP ont permis de distribuer de l'eau salubre à 1,5 million de personnes, de former 3 500 personnes et ont favorisé 300 innovations.

DES FONTAINES PLUS EFFICACES DANS LES QUARTIERS INFORMELS

Récit émanant de Rabat, au Maroc

Le contexte hydrologique du Maroc se caractérise par des précipitations annuelles irrégulières et une demande constante en services d'eau. L'alternance de périodes de pluies abondantes et de sécheresse intense affecte considérablement la configuration des réseaux d'eau. Les collectivités territoriales recherchent donc les solutions les plus appropriées pour approvisionner en eau potable la population locale, et notamment celle vivant dans les douars (des communautés informelles de tentes ou de huttes rassemblées en un campement).

Le gouvernement local de Rabat approvisionne les douars en eau potable par le biais de fontaines publiques, aujourd'hui devenues essentielles. Toutefois, le gouvernement a constaté un important gaspillage dans ces quartiers et a dû régler de lourdes factures à l'entreprise de distribution d'eau.

Il a donc opté pour l'installation de fontaines à boire automatiques nommées « Saqayti » (« ma fontaine » en arabe). Développées en partenariat avec deux sociétés nationales, les fontaines sont connectées au réseau principal et servent de points de collecte d'eau. Les fontaines Saqayti fournissent gratuitement de l'eau aux habitants disposant d'une clé électronique. Ces clés sont distribuées par le gouvernement local aux personnes pouvant y prétendre, avec un quota mensuel correspondant aux besoins essentiels en eau. L'entreprise de distribution facture directement l'eau distribuée à la municipalité. Les fontaines sont équipées d'un ou plusieurs robinets et d'un lecteur de puce comparable à ceux des distributeurs automatiques de billets. Les clés magnétiques sont automatiquement créditées, chaque mois, du volume d'eau correspondant au quota accordé par le gouvernement local. Un grand nombre de ces fontaines fonctionnent maintenant à l'énergie solaire.

Grâce aux fontaines Saqayti, le gouvernement local a pu réduire sa facture d'eau de 25 %. Ce système permet de mieux contrôler la surutilisation de la fontaine sans toutefois restreindre son accès, ce qui aurait pu engendrer des clivages au sein des communautés. Trente fontaines fournissent de l'eau à plus de 1 375 personnes. Ce dispositif constitue une solution transitoire dans le cadre d'une politique plus large visant à répondre aux besoins de ces populations et à favoriser des conditions de vie saines.

8 | COMBLER LES INSUFFISANCES : ASSAINISSEMENT

Un mauvais assainissement représente un risque pour la vie, la santé, la croissance (économique et sociale) et la dignité. Or peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine dans le cadre des OMD. Le problème est complexe, mais l'assainissement doit être placé en tête de l'agenda politique et être intégré aux sept recommandations précédentes.

Il est essentiel d'accorder une attention particulière au problème de l'assainissement à l'échelle mondiale. Actuellement, 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à un assainissement de qualité et un nombre encore plus important ne dispose pas de services sains et fiables. À eux seuls, les bénéfices économiques de l'amélioration de l'assainissement et du traitement des eaux usées dépasseraient largement les recettes que les services d'approvisionnement pourraient obtenir en fournissant ces services. Reconnaître que les eaux usées constituent une ressource peut favoriser les investissements du secteur privé.

L'assainissement urbain est souvent considéré comme une extension des services d'eau, uniquement constituée d'égouts et de stations d'épuration. Cependant, ce principe datant du XIX^e siècle est aujourd'hui coûteux et n'exploite pas pleinement le potentiel des eaux usées. En ce sens, la planification peut et doit être innovante et visionnaire. Elle se doit d'exploiter les dernières approches et techniques disponibles.

Dans de nombreux pays, il revient aux autorités locales et régionales de s'assurer que leurs villes peuvent accueillir des populations nouvelles et croissantes. Dans les environnements urbains à croissance rapide, la fourniture des services de base est l'un des défis les plus importants. Ils ont un impact direct sur la santé, l'éducation, l'emploi et la sécurité.

L'assainissement implique un ensemble de processus et de responsabilités qui ne se limitent pas à l'installation de latrines et à la mise à disposition de services. Cela inclut aussi la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées. Aussi, ces processus doivent tenir compte de la complémentarité des systèmes collectifs et non collectifs. À l'aide des nouvelles technologies et de solides investissements, il est possible d'innover en matière d'assainissement avec des solutions in situ et de contribuer à l'économie circulaire.

Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements et autres décideurs doivent reconnaître le potentiel de l'assainissement et garantir aux prestataires de services les mandats et ressources adéquates.

Champs d'action pour les autorités locales et régionales

- Les autorités locales et régionales des pays développés et en développement ne peuvent pas se permettre de maintenir le statu quo au niveau des services d'assainissement. Cela reviendrait à laisser passer une précieuse opportunité d'améliorer la santé et la pérennité des villes. En effet, investir dans l'amélioration de l'assainissement générerait des économies exponentielles sur l'ensemble des dépenses de santé publique. L'assainissement doit occuper une place centrale dans l'agenda politique local, reconnaissant ainsi les problèmes et les opportunités en présence.
- Les collectivités doivent considérer les eaux usées comme une ressource et, par conséquent, comme une source potentielle de revenus couvrant les coûts de service. Elles doivent donc financer les investissements nécessaires aux infrastructures.
- Face à l'insuffisance globale de financement dans le domaine de l'assainissement, les collectivités doivent faire pression sur les gouvernements et rechercher des partenaires pour combler cette insuffisance. Une attention particulière doit être accordée à ceux dont la santé, le bien-être et la dignité ont été affectés par un manque d'assainissement.

RÉFÉRENCES RELATIVES À L'ASSAINISSEMENT DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT



**NOUVEAU
PROGRAMME
POUR LES VILLES**

2 / 13(a) / 29 / 36 / 73 / 74 / 85 / 88 / 95 / 119 / 120



**OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

OBJECTIF 1 (1.1) / OBJECTIF 3 (3.3, 3.9) / OBJECTIF 4 (4.A)
/ OBJECTIF 6 (6.1, 6.2, 6.3, 6.A, 6.B) / OBJECTIF 11 (11.6) /
OBJECTIF 12 (12.4) / OBJECTIF 14 (14.1, 14.3) / OBJECTIF
17 (17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17,
17.18, 17.19)



**CADRE D'ACTION
DE SENDAI**

18(d) / 33(c)



LES GARDIENS DES EAUX EN FAVEUR DE L'ASSAINISSEMENT UNIVERSEL

Récit émanant de Baguio, aux Philippines

Baguio est une ville des Philippines dont la population compte 350 000 personnes. Le département de la gestion des eaux usées, de l'eau et de l'air ambiant (WAMD-CEPMO) de la municipalité est responsable de l'assainissement. Environ 67 % des ménages disposent de systèmes d'assainissement individuel (en majorité des fosses septiques), tandis que 28 % sont desservis par le petit réseau d'assainissement du centre-ville, et 5 % par des fosses septiques communales. Seule une petite fraction des boues fécales arrive jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées. L'évacuation sans distinction des eaux usées et des boues issues des fosses septiques a entraîné la pollution des cours d'eau et un conflit juridique avec une municipalité située en aval du fleuve.

Le gouvernement de la ville de Baguio souhaite fournir un réseau d'assainissement universel d'ici à 2035, mais ne dispose pas de plan de financement significatif. En effet, la ville applique des tarifs d'assainissement peu élevés et ne facture que les ménages connectés au réseau d'assainissement. Or, les dépenses engendrées par ce service dépassent largement les revenus ainsi obtenus. Par le passé, les usagers se montraient réticents à payer les services en raison du manque de communication et de sensibilisation.

En 2011, la WAMD-CEPMO a lancé un programme nommé « Salaknib Ti Waig », c'est-à-dire « Gardiens des eaux ». Bien que le programme était axé sur la protection des rivières contre la pollution, les Gardiens avaient également pour objectif d'informer toutes les parties prenantes de l'importance de l'assainissement en faisant campagne auprès des communautés locales et des élus. En outre, cette initiative complète les activités et programmes de la division chargée de l'assainissement de l'Office des services de santé (HSO) de la ville.

Sous l'effet des actions collectives de la WAMD-CEPMO, du HSO et des quartiers concernés, la sensibilisation aux questions de l'assainissement s'est améliorée aussi bien dans les quartiers en question que dans le reste de la ville. La population et les élus locaux sont donc maintenant mieux positionnés pour atteindre l'objectif de 2035.

DES PRODUITS COMMERCIALISABLES RÉALISÉS À PARTIR DE BOUES POUR DES SERVICES DURABLES

Récit émanant de Durban, en Afrique du Sud

Au cours des dernières décennies, eThekweni Water Services (EWS), le prestataire municipal des services d'eau et d'assainissement desservant les 3,6 millions d'habitants de Durban, en Afrique du Sud, a réalisé des progrès exemplaires dans la fourniture de services « équitables et durables d'un point de vue écologique, social et financier, et techniquement excellents ». De plus, ce prestataire considère l'égalité des genres comme une priorité. Il s'assure qu'au moins 75 % des emplois créés par les projets locaux sont destinés aux femmes et que les services fournis sont sensibles à la gente féminine.

La couverture des services d'EWS s'est énormément étendue au milieu des années 1990, jusqu'à recouvrir l'ensemble des zones périurbaines et rurales où le terrain accidenté, les fortes densités et l'insécurité semblaient être des obstacles insurmontables dans le contexte d'une approche traditionnelle de l'assainissement. Ce développement a contraint EWS à se concentrer davantage sur la fourniture de services que sur les infrastructures et, au-delà des réseaux d'égouts, sur un ensemble de technologies dans toute la chaîne du service d'assainissement.

Avec la nouvelle politique d'EWS, les latrines à fosse ventilée sont vidées tous les cinq ans et les boues sont traitées gratuitement. Une fois les déchets solides retirés, les boues sont déshydratées et pasteurisées pour produire des granulés servant de conditionneur de sol ou d'engrais. Actuellement, 85 000 toilettes à diversion d'urine sont en place dans la ville. Elles ont été fournies gratuitement aux ménages grâce à l'interfinancement obtenu des redevances sur l'eau et l'assainissement. Les matières fécales résiduelles sont traitées dans les usines de Black Soldier Fly (BSF) et transformées en produits commerciaux, comme de l'huile fabriqué à partir de larves, de la nourriture pour animaux et du biocharbon.

Lorsqu'il est impossible de fournir ces services individuellement, des blocs sanitaires publics sont installés. Ils permettent la mise à disposition pour environ 75 ménages de toilettes et de douches séparées hommes – femmes, ainsi que des buanderies. Ces installations sont reliées aux égouts et sont gérées localement. EWS a compris l'importance de gérer toute la chaîne d'assainissement en prenant en compte l'exploitation et la maintenance à long terme, en intégrant les communautés, les chercheurs et le secteur privé local.

ANNEXES

Annex 1 | Nouveau Programme pour les villes

Annex 2 | Objectifs de développement durable

Annex 3 | Cadre d'action de Sendai pour la réduction
des risques de catastrophes

Annex 4 | Cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau
Programme pour les villes (AFINUA)





ANNEXE 1 | NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES

PARAGRAPHE

RECOMMANDATION ASSOCIÉE

- 2** D'ici à 2050, la population urbaine devrait pratiquement doubler, ce qui fera de l'urbanisation l'un des principaux moteurs de la transformation du XXI^e siècle. Les populations, l'activité économique, les interactions sociales et culturelles et les retombées environnementales et humanitaires se concentrent de plus en plus dans les villes, situation qui pose d'énormes problèmes de viabilité touchant notamment le logement, les infrastructures, les services de base, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les emplois décents, la sécurité et les ressources naturelles.

- 1 Équité
- 2 Planification nationale et urbaine
- 3 Droit et gouvernance
- 4 Financement
- 5 Résilience de l'eau des villes
- 6 Renforcement des capacités des villes
- 7 Efficacité
- 8 Assainissement

Notre vision commune

13 Les villes et les établissements humains que nous envisageons devraient :

- (a)** remplir leur fonction sociale, notamment en ce qui concerne les terres et l'environnement, en vue d'assurer progressivement : la pleine réalisation du droit à un logement convenable, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, sans discrimination ; l'accès universel et pour un prix abordable à l'eau potable et à des installations sanitaires sûres ; et l'accès pour tous, dans des conditions d'égalité, aux biens publics et à des services de qualité dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'éducation, les infrastructures, la mobilité, les transports, l'énergie, la qualité de l'air et les moyens de subsistance ;
- (h)** Protéger, préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes, les ressources en eau, les habitats naturels et la biodiversité, réduire au minimum leur impact environnemental et passer à des modes de production et de consommation durables.

- 1 Équité
- 2 Planification nationale et urbaine
- 3 Droit et gouvernance
- 4 Financement
- 5 Résilience de l'eau des villes
- 6 Renforcement des capacités des villes
- 8 Assainissement

Principes et engagements

- 14** Pour concrétiser notre vision, nous décidons d'adopter un Nouveau Programme pour les villes, qui est guidé par les principes suivants :
- (a)** Ne pas faire de laissés-pour-compte et, dans cette optique : mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment en éliminant l'extrême pauvreté ; garantir l'égalité des droits et des chances, la diversité socioéconomique et culturelle et l'intégration dans l'espace urbain ; améliorer les conditions de vie, l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé et le bien-être, et notamment mettre un terme aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme ; garantir la sécurité et éliminer la discrimination et toutes les formes de violence ; favoriser un accès sûr et égal pour tous de façon à assurer la participation du public ; et garantir, pour tous, un accès égal aux infrastructures physiques et sociales et aux **services de base**, ainsi qu'à un logement adéquat et d'un coût abordable ;

- 1 Équité
- 2 Planification nationale et urbaine

PARAGRAPHE	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
(c) Préserver l'environnement et, à cet effet : promouvoir les énergies propres et l'utilisation durable des terres et des ressources dans le contexte du développement urbain ; protéger les écosystèmes et la biodiversité et, notamment, adopter des modes de vie sains, en harmonie avec la nature ; promouvoir des modes de consommation et de production durables ; renforcer la résilience urbaine ; réduire les risques de catastrophe ; et atténuer les changements climatiques et s'y adapter.	5 Résilience de l'eau des villes

Call for action

21 Nous exhortons toutes les administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que toutes les autres parties prenantes, à s'attacher, en accord avec les politiques et la législation nationales, à redynamiser, à renforcer ou à nouer des partenariats qui permettront d'améliorer la coordination et la coopération et, ainsi, de mieux appliquer le Nouveau Programme pour les villes et de concrétiser notre vision commune.	6 Renforcement des capacités des villes
---	---

Transformative commitments for sustainable urban development

24 En vue de tirer pleinement profit du potentiel que recèle le développement urbain durable, nous prenons les engagements porteurs de changements ci-après, moyennant l'adoption d'une conception nouvelle de la ville fondée sur les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, lesquelles sont intégrées et indissociables.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
---	--

Sustainable urban development for social inclusion and ending poverty

25 Nous avons conscience que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et constitue une condition indispensable du développement durable. Nous avons également conscience que les inégalités croissantes et la persistance de la pauvreté, dans ses différentes dimensions, y compris le nombre croissant d'habitants des taudis et des implantations sauvages, touchent aussi bien les pays développés que les pays en développement et que l'organisation spatiale, l'accessibilité et l'aménagement de l'espace urbain, les infrastructures et la prestation des services de base , tout comme les politiques de développement, peuvent favoriser ou entraver la cohésion sociale, l'égalité et l'inclusion.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 6 Renforcement des capacités des villes
29 Nous prenons l'engagement de renforcer le rôle de coordination des administrations nationales, infranationales et locales, selon le cas, et leur collaboration avec d'autres entités publiques et organisations non gouvernementales en ce qui concerne la fourniture de services sociaux et de services de base pour tous, y compris pour ce qui est des investissements parmi les groupes les plus vulnérables aux catastrophes et ceux touchés par des crises humanitaires récurrentes et prolongées. Nous nous engageons aussi à agir pour que les personnes touchées par des crises dans les zones urbaines disposent de services et de logements adéquats et aient la possibilité d'exercer un emploi décent et productif, ainsi qu'à oeuvrer de concert avec les populations et les administrations locales en vue d'étudier les possibilités concernant la mise au point de solutions locales, durables et dignes, tout en veillant à ce qu'une aide parvienne aux personnes touchées et aux populations hôtes, de manière à éviter tout retour en arrière sur le plan du développement.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement

PARAGRAPHE

RECOMMANDATION ASSOCIÉE

36 Nous nous engageons à promouvoir, dans les villes et les établissements humains, des mesures appropriées qui facilitent l'accès des personnes handicapées, en toute égalité, à l'environnement physique et plus particulièrement aux espaces publics, aux transports en commun, au logement, aux établissements d'enseignement et de santé, ainsi qu'à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et des communications, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

1 Équité
8 Assainissement

Un développement urbain écologiquement durable et résilient

64 Nous sommes également conscients que, dans le monde entier et notamment dans les pays en développement, les centres urbains présentent souvent des caractéristiques qui les rendent particulièrement vulnérables, tout autant que leurs habitants, aux répercussions néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, telles que les séismes, les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations, les affaissements de terrain, les tempêtes, y compris les tempêtes de poussière et les tempêtes de sable, les vagues de chaleur, les pénuries d'eau, les périodes de sécheresse, la pollution de l'air et de l'eau, les maladies à vecteur et l'élévation du niveau des mers, qui touchent particulièrement les zones côtières, les régions deltaïques et les petits états insulaires en développement, entre autres.

2 Planification nationale et urbaine
5 Résilience de l'eau des villes
6 Renforcement des capacités des villes

65 Nous nous engageons à faciliter la gestion durable des ressources naturelles dans les villes et les établissements humains, de manière à protéger et à améliorer l'écosystème urbain et les services environnementaux, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique et à favoriser la réduction et la gestion des risques de catastrophe, en appuyant l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe et l'évaluation périodique des risques de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, et notamment des normes relatives aux niveaux de risque, tout en promouvant un développement économique durable et en protégeant le bien-être et la qualité de vie de tous grâce à une planification urbaine et territoriale, à des infrastructures et à des **services de base** respectueux de l'environnement.

1 Équité
2 Planification nationale et urbaine
5 Résilience de l'eau des villes
6 Renforcement des capacités des villes
7 Efficacité

70 Nous nous engageons à appuyer la fourniture, à l'échelle locale, de biens et de **services de base** et à tirer parti de la proximité des ressources, conscients qu'une forte dépendance à l'égard de sources d'énergie, **d'eau**, de denrées alimentaires et d'autres produits d'origine lointaine peut poser des problèmes de viabilité, notamment de vulnérabilité vis-à-vis des perturbations de l'approvisionnement, et que la fourniture de biens et de services sur le plan local peut faciliter l'accès des populations aux ressources.

1 Équité
2 Planification nationale et urbaine
6 Renforcement des capacités des villes

71 Nous nous engageons à renforcer la gestion durable des ressources, telles que les terres, **les eaux** (mers, océans et eau douce), l'énergie, les matières et matériaux, les forêts et les denrées alimentaires, en mettant un accent particulier sur une gestion écologiquement rationnelle et une réduction au minimum des déchets, des produits chimiques dangereux, y compris les polluants atmosphériques et les forceurs climatiques à courte durée de vie, les gaz à effet de serre et le bruit, dans une optique qui tienne compte des liens entre zones urbaines et zones rurales et les chaînes d'approvisionnement et de valeur par rapport à leur impact et leur durabilité sur le plan environnemental et qui soit propice à la transition vers une économie circulaire, tout en facilitant la conservation, la régénération, la reconstitution et la résilience des écosystèmes face aux nouveaux défis.

2 Planification nationale et urbaine
6 Renforcement des capacités des villes

PARAGRAPHE	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
<p>72 Nous nous engageons à mettre en oeuvre, dans une perspective à long terme, des processus de planification urbaine et territoriale et des pratiques de développement spatial qui comprennent la planification et la gestion intégrées des ressources en eau, en tenant compte du continuum urbain-rural sur les plans local et territorial, avec la participation des communautés et des autres parties prenantes.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 7 Efficacité</p>
<p>73 Nous nous engageons à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de l'eau, en restaurant les ressources en eau dans les zones urbaines, périurbaines et rurales, en limitant et en traitant les eaux usées, en réduisant au minimum les pertes en eau, en favorisant la réutilisation de l'eau et en augmentant les capacités de stockage, la rétention et la reconstitution des couches aquifères en tenant compte du cycle hydrologique.</p>	<p>2 Planification nationale et urbaine 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement</p>
<p>74 Nous nous engageons à promouvoir une gestion des déchets respectueuse de l'environnement et à réduire sensiblement la production de déchets en limitant, en réutilisant et en recyclant les déchets, en réduisant au minimum les décharges et en convertissant les déchets en énergie lorsqu'ils ne peuvent pas être recyclés ou lorsque cette option constitue la solution la plus bénéfique pour l'environnement. Nous nous engageons également à réduire la pollution marine en améliorant la gestion des déchets et des eaux usées dans les zones côtières.</p>	<p>2 Planification nationale et urbaine 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement</p>

Mise en œuvre effective

<p>81 Nous sommes conscients que la réalisation des engagements porteurs de changements énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes exigera la mise en place, aux niveaux national, infranational et local, de politiques propices intégrant une planification et une gestion participatives du développement spatial urbain et des moyens efficaces de mise en œuvre, complétés par la coopération internationale et par des mesures de renforcement des capacités, notamment le partage des bonnes pratiques, des politiques et des programmes entre les administrations à tous les niveaux.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 6 Renforcement des capacités des villes</p>
---	--

Construction d'une structure de gouvernance urbaine : établir un cadre favorable

<p>85 Nous prenons acte des principes et des stratégies énoncés dans les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et les Lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base pour tous, adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans ses résolutions 21/3 du 20 avril 2007 et 22/8 du 3 avril 2009.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement</p>
---	--

PARAGRAPHE

RECOMMANDATION ASSOCIÉE

- 88** Nous assurerons la cohérence entre les objectifs et les mesures des politiques sectorielles, notamment le développement rural, l'utilisation des terres, la sécurité alimentaire et la nutrition, la gestion des ressources naturelles, la fourniture de services publics, **l'eau et l'assainissement**, la santé, l'environnement, l'énergie, le logement et les politiques relatives à la mobilité, à différents niveaux et échelons de l'administration politique, par-delà les frontières administratives et compte tenu des domaines fonctionnels concernés, en vue de renforcer les approches intégrées en matière d'urbanisation et de mettre en œuvre des stratégies intégrées de planification urbaine et territoriale qui en tiennent compte.

- 1 Équité
- 2 Planification nationale et urbaine
- 3 Droit et gouvernance
- 4 Financement
- 5 Résilience de l'eau des villes
- 6 Renforcement des capacités des villes
- 8 Assainissement

- 91** Nous aiderons les administrations locales à déterminer leurs propres structures administratives et de gestion, en accord avec la législation et les politiques nationales, selon qu'il conviendra, dans le souci de prendre en compte les besoins locaux. Nous soutiendrons les cadres réglementaires appropriés et aiderons les administrations locales à nouer des relations de partenariat avec les communautés, la société civile et le secteur privé en vue de mettre en place et de gérer **des services et infrastructures de base** en veillant à ce que l'intérêt public soit préservé et à ce que les objectifs, les responsabilités et les mécanismes de responsabilisation soient clairement définis.

- 1 Équité
- 2 Planification nationale et urbaine
- 3 Droit et gouvernance
- 6 Renforcement des capacités des villes

Planification et gestion du développement spatial urbain

- 95** Nous appuierons la mise en œuvre de politiques et de plans de développement territorial intégrés, polycentriques et équilibrés, en encourageant la coopération et le soutien mutuel entre les villes et les établissements humains de différentes tailles, en renforçant le rôle que jouent les petites villes et les villes de taille moyenne dans l'amélioration des systèmes de sécurité alimentaire et de nutrition, en assurant l'accès à des logements, à des infrastructures et à des **services** durables, abordables, adéquats, résilients et sûrs, en facilitant l'instauration de liens commerciaux efficaces dans le continuum urbain-rural et en veillant à ce que les petits exploitants agricoles et les artisans pêcheurs soient intégrés aux chaînes de valeur et aux marchés aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial. Nous appuierons également l'agriculture et l'élevage urbains, une consommation et une production responsables, locales et durables ainsi que les interactions sociales, par l'intermédiaire de réseaux porteurs et accessibles de marchés locaux et d'échanges commerciaux, à même de contribuer à la durabilité et à la sécurité alimentaire.

- 2 Planification nationale et urbaine
- 3 Droit et gouvernance
- 6 Renforcement des capacités des villes
- 8 Assainissement

- 96** Nous encouragerons la mise en œuvre d'une planification urbaine et territoriale durable, incluant des plans ville-région et des plans métropolitains, en vue de favoriser les synergies et les interactions entre les zones urbaines de toutes dimensions et leurs zones périurbaines et rurales, y compris celles qui sont transfrontières, et nous appuierons l'élaboration de projets d'infrastructures régionales durables qui stimulent la productivité économique durable, en favorisant une croissance équitable des régions du continuum urbain-rural. À cet égard, nous encouragerons les partenariats entre les zones urbaines et les zones rurales et des mécanismes de coopération entre les municipalités, sur la base de territoires et de zones urbaines fonctionnels, permettant de s'acquitter efficacement des tâches administratives municipales et métropolitaines, **d'assurer des services publics** et de promouvoir le développement local et régional.

- 2 Planification nationale et urbaine
- 6 Renforcement des capacités des villes

PARAGRAPHE	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
<p>99 Nous appuierons, en tant que de besoin, la mise en œuvre de stratégies de planification urbaine qui favorisent la mixité sociale grâce à la fourniture de logements abordables pourvus de services de base et d'espaces publics de qualité pour tous, une attention particulière étant accordée au renforcement de la sûreté et de la sécurité et à la promotion de l'interaction sociale et intergénérationnelle et de la reconnaissance de la diversité. Nous prendrons des mesures pour assurer une formation et un appui appropriés aux prestataires de services professionnels et aux communautés vivant dans des zones touchées par la violence urbaine.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 6 Renforcement des capacités des villes</p>
<p>109 Nous envisagerons une augmentation des allocations de ressources financières et humaines, selon que de besoin, pour l'assainissement et, dans la mesure du possible, la prévention des taudis et des implantations sauvages, dans le cadre de stratégies allant au-delà des améliorations physiques et environnementales, pour assurer l'intégration des taudis et des implantations sauvages aux dimensions sociale, économique, culturelle et politique des villes. Ces stratégies devraient inclure, le cas échéant, l'accès à un logement durable, convenable, sûr et abordable, à des services de base, des services sociaux et d'autres services, à des espaces publics sûrs, inclusifs, accessibles, écologiques et de qualité, et devraient promouvoir la sécurité d'occupation et sa régularisation ainsi que des mesures de prévention et de médiation des conflits.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 4 Financement 6 Renforcement des capacités des villes</p>
<p>119 Nous nous emploierons à promouvoir des investissements adéquats dans des infrastructures et des systèmes de fourniture de services accessibles, durables et assurant une protection dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'évacuation des eaux usées, de la gestion des déchets solides, du drainage urbain, de la réduction de la pollution atmosphérique et de la gestion des eaux de pluie, afin de renforcer la sécurité en cas de catastrophe liée à l'eau, d'améliorer la santé, d'assurer un accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable et l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins et à la sécurité des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérable. Nous nous efforcerons de faire en sorte que ces infrastructures soient résilientes face aux changements climatiques et fassent partie des plans intégrés de développement urbain et territorial, y compris en matière de logement et de mobilité, entre autres, et soient mises en place de manière participative, en privilégiant des solutions innovantes, économes en ressources, accessibles, adaptées au contexte, respectueuses des différences culturelles et durables.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement</p>
<p>120 Nous nous emploierons à doter les services publics de distribution d'eau et d'assainissement des moyens d'exploiter des systèmes de gestion durable de l'eau et notamment d'assurer l'entretien durable des services d'infrastructure urbaine, grâce au renforcement des capacités, afin d'éliminer progressivement les inégalités et de promouvoir l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, ainsi que l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'hygiène et d'assainissement adéquats.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement</p>

PARAGRAPHE

RECOMMANDATION ASSOCIÉE

123 Nous nous emploierons à promouvoir l'intégration de la sécurité alimentaire et des besoins nutritionnels des citoyens, en particulier les citoyens pauvres, dans la planification urbaine et territoriale, afin d'éliminer la faim et la malnutrition. Nous favoriserons la coordination des politiques de sécurité alimentaire et d'agriculture durables dans les zones urbaines, périurbaines et rurales afin de faciliter la production, le stockage, le transport et la commercialisation des aliments aux consommateurs dans des conditions adéquates et à des prix abordables, de manière à réduire les pertes alimentaires et à éviter les déchets alimentaires ou à encourager leur réutilisation. Nous nous attacherons également à promouvoir la coordination des politiques alimentaires et des politiques concernant l'énergie, l'eau, la santé, les transports et les déchets, à préserver la diversité génétique des semences, à réduire l'utilisation de produits chimiques dangereux et à mettre en œuvre d'autres politiques dans les zones urbaines afin de maximiser les gains d'efficacité et de réduire au minimum les déchets.

2 Planification nationale et urbaine
5 Résilience de l'eau des villes

Moyens de mise en œuvre

146 Nous multiplierons les possibilités de coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de coopération triangulaire régionale et internationale, ainsi que de coopération infranationale, décentralisée et de ville à ville, selon qu'il conviendra, pour contribuer au développement urbain durable, en renforçant les capacités et en favorisant l'échange de solutions urbaines et l'apprentissage mutuel à tous les niveaux et pour tous les acteurs concernés.

6 Renforcement des capacités des villes

147 Nous nous emploierons à promouvoir le renforcement des capacités dans le cadre d'une approche multidimensionnelle prenant en compte les capacités des multiples parties prenantes et institutions à tous les niveaux de la gouvernance et mettant à contribution l'ensemble des moyens dont disposent les individus, les institutions et la société pour formuler, appliquer, renforcer, gérer, suivre et évaluer les politiques publiques relatives au développement urbain durable.

6 Renforcement des capacités des villes



ANNEX 2 | SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		
1.1	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté (définie comme le fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) dans le monde entier.	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale).	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, dont la microfinance.	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 7 Efficacité
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur pour vulnérabilité aux phénomènes catastrophe climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.	1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales conformément au Cadre de Sendai la réduction des risques de (2015-2030)	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 5 Résilience de l'eau des villes

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies	3.3.4 Incidence de l'hépatite b pour 100 000 habitants	6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement
3.9	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	2 Planification nationale et urbaine 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement
4	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		
4.A	Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes à cette fin et fournir un cadre adaptés d'apprentissage effectif qui soit exempt de violence et accessible à tous.	4.A.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs adapter les établissements existants pédagogiques; d) des aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]	1 Equity 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement
6	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable		
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	1 Equity 2 Planification nationale et urbaine 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement
6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger 6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement
6.4	D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau 6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité
6.5	D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	2 Planification nationale et urbaine 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
	6.A D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.A.1 montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> 2 Planification nationale et urbaine 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
	6.B Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.B.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes
11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables		
	11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes
	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	<ul style="list-style-type: none"> 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 8 Assainissement

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
-----	----------	-----------	-------------------------

12 Établir des modes de consommation et de production durables

<p>12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p>	<p>12.4.1 Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord</p> <p>12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement</p>	<p>2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 8 Assainissement</p>
<p>12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p>	<p>12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés</p>	<p>2 Planification nationale et urbaine 7 Efficacité</p>

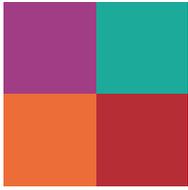
14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines en faveur du développement durable

<p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p>	<p>14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans</p>	<p>3 Droit et gouvernance 8 Assainissement</p>
<p>14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux</p>	<p>14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs</p>	<p>3 Droit et gouvernance 8 Assainissement</p>

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser		
	<i>Technologie</i>		
17.6	Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en améliorant la coordination entre les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	<p>17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération</p> <p>17.6.2 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion</p>	<p>1 Équité</p> <p>2 Planification nationale et urbaine</p> <p>3 Droit et gouvernance</p> <p>4 Financement</p> <p>5 Résilience de l'eau des villes</p> <p>6 Renforcement des capacités des villes</p> <p>7 Efficacité</p> <p>8 Assainissement</p>
17.7	Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement en faveur de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	<p>1 Équité</p> <p>2 Planification nationale et urbaine</p> <p>3 Droit et gouvernance</p> <p>4 Financement</p> <p>5 Résilience de l'eau des villes</p> <p>6 Renforcement des capacités des villes</p> <p>7 Efficacité</p> <p>8 Assainissement</p>
17.8	Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications	17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet	<p>1 Équité</p> <p>2 Planification nationale et urbaine</p> <p>3 Droit et gouvernance</p> <p>4 Financement</p> <p>5 Résilience de l'eau des villes</p> <p>6 Renforcement des capacités des villes</p> <p>7 Efficacité</p> <p>8 Assainissement</p>
	<i>Renforcement des capacités</i>		
17.9	Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur des pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)	<p>1 Équité</p> <p>2 Planification nationale et urbaine</p> <p>3 Droit et gouvernance</p> <p>4 Financement</p> <p>5 Résilience de l'eau des villes</p> <p>6 Renforcement des capacités des villes</p> <p>7 Efficacité</p> <p>8 Assainissement</p>

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
<i>Problèmes systémiques</i>			
17.13	Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
17.14	Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
17.15	Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1 Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
17.16	Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, public-privé et avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant en dollars des ressources allouées aux partenariats public-privé et avec la société civile	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement

ODD	OBJECTIF	INDICATOR	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
17.18	D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement
		17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	
		17.18.3 Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	
17.19	D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	
		17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement



ANNEXE 3 | CADRE D'ACTION DE SENDAI POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

OBJECTIF-CIBLE	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
<p>18 (d) réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience ;</p>	<p>2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement</p>
<p>18 (f) Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre ;</p>	<p>6 Renforcement des capacités des villes</p>
<p>26 La gouvernance des risques de catastrophe, aux niveaux national, régional et mondial, revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion de ces risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs et d'un secteur à l'autre, et de faire participer toutes les parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la remise en état. Un tel renforcement favorise la collaboration et les partenariats entre mécanismes et institutions, l'objectif étant la mise en œuvre d'instruments utiles à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable.</p>	<p>5 Résilience de l'eau des villes</p>
<p>28 (d) Promouvoir la coopération transfrontière afin de permettre la mise en place de politiques de partage des ressources tenant compte des écosystèmes et d'en planifier la mise en œuvre, notamment dans les bassins fluviaux et le long des littoraux, en vue de renforcer la résilience et de réduire les risques de catastrophe, y compris les risques d'épidémie et de déplacement de populations ;</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes</p>
<p>33 (c) Promouvoir la résilience des infrastructures essentielles, nouvelles ou existantes, notamment de celles qui sont liées à l'eau, aux transports ou aux télécommunications, et des établissements scolaires ou hospitaliers ou autres installations sanitaires, pour faire en sorte qu'ils restent sans danger, efficaces et opérationnels pendant et après les catastrophes, afin d'assurer les services vitaux et essentiels ;</p>	<p>2 Planification nationale et urbaine 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 8 Assainissement</p>
<p>33 (e) Adopter des politiques et des mesures publiques en faveur du rôle des agents du service public afin de mettre en place ou de renforcer les mécanismes de coordination et de financement et les procédures de secours et d'organiser et de préparer le relèvement et la reconstruction après une catastrophe ;</p>	<p>5 Résilience de l'eau des villes</p>
<p>34 (e) Encourager, selon qu'il convient, les activités des entités des Nations Unies visant à renforcer et à appliquer les mécanismes mondiaux relatifs aux questions hydrométéorologiques, afin de faire connaître et mieux comprendre les risques de catastrophe liées à l'eau et leur incidence sur la société, et à promouvoir les stratégies de réduction des risques de catastrophe à la demande des états.</p>	<p>1 Équité 5 Résilience de l'eau des villes</p>

ANNEX 4 | CADRE D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES VILLES (AFINUA)

ÉLÉMENT CLÉ	DESCRIPTION	IMPLICATIONS POUR LES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
1 Politiques urbaines nationales (NUP)			
1.6 Promouvoir une coordination et une cohérence juridictionnelles.	Une politique urbaine nationale encourage la coordination horizontale des politiques et des plans d'une juridiction à l'autre en permettant d'assurer efficacement des services et des infrastructures de base équitables et abordables, conformément à un ensemble de règles prises d'un commun accord.	Les autorités locales et régionales doivent être consultées et activement impliquées dans le développement des PUN. En tant qu'acteurs de terrain, ils ont la capacité d'identifier les besoins réels, les difficultés et les opportunités des zones urbaines.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité
2 Lois et règlements urbains			
2.8 établir un niveau minimal standard d'accès aux services de base, qui prenne en compte le droit à des moyens de subsistance adéquats, et au-delà de ce niveau minimal qui permette une variabilité infranationale en fonction des besoins et de la situation.	La législation doit explicitement soutenir les politiques visant à assurer des services de base et doit être régulièrement examinée. Les données de référence doivent s'appuyer sur un accès équitable à l'eau, aux transports publics, à la gestion des déchets, aux infrastructures numériques et aux TIC.	Les autorités locales sont la plupart du temps chargées de fournir les services de base, et sont sollicitées dans le processus de collecte d'informations précises à propos des difficultés éprouvées dans ce domaine.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 3 Droit et gouvernance 8 Assainissement

ÉLÉMENT CLÉ	DESCRIPTION	IMPLICATIONS POUR LES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
3 Planification et aménagements urbains			
3.5 Utiliser efficacement l'aménagement urbain afin d'assurer des espaces de vie, une accessibilité piétonnière et un sentiment d'appartenance.	Une attention particulière doit être portée aux interfaces de construction de parcelles et à la qualité de l'espace public (accessibilité, sécurité, inclusion, distribution...). Les aménagements de quartier doivent être soignés afin de promouvoir l'habitabilité, le sentiment d'appartenance, l'accessibilité piétonnière et l'accès pour tous.	Les autorités locales sont sollicitées dans le développement et/ou la révision du processus de planification et de conception nécessaires à la promotion d'un développement urbain durable.	<p>2 Planification nationale et urbaine</p> <p>4 Financement</p> <p>5 Résilience de l'eau des villes</p>
3.6 Protéger et préserver les ressources naturelles et le patrimoine culturel.	Planning and design at all scales should protect natural resources and land features, control pollution, minimize vulnerability, prioritize the use of renewable energy resources, adopt energy and resource efficiency measures, provide adequate space for parks, wildlife habitat and biodiversity hotspots. It should also preserve cultural heritage and local identity reflected in material culture and other formal elements of the urban landscape.	Les autorités locales sont sollicitées dans le développement et/ou la révision du processus de planification et de conception nécessaires à la promotion d'un développement urbain durable.	<p>2 Planification nationale et urbaine</p> <p>4 Financement</p> <p>5 Résilience de l'eau des villes</p>
3.7 Promouvoir le logement comme élément d'intégration de l'urbanisme.	Programme pour les villes, qui peuvent associer des stratégies et des méthodes adaptées et abordables avec différents régimes fonciers, assurer une utilisation des terres qui soit inclusive et qui intègre différents groupes socioéconomiques, soutenir les investissements dans les infrastructures et garantir un accès équitable et de proximité à l'emploi, aux services, aux équipements et aux transports.	Les autorités locales sont sollicitées dans le développement et/ou la révision du processus de planification et de conception nécessaires à la promotion d'un développement urbain durable.	<p>2 Planification nationale et urbaine</p> <p>4 Financement</p> <p>5 Résilience de l'eau des villes</p>

ÉLÉMENT CLÉ	DESCRIPTION	IMPLICATIONS POUR LES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
4 économie urbaine et budget municipal			
4.1 Établir des principes de développement du rôle des autorités locales dans le renforcement d'un développement urbain inclusif, équitable et durable, et renforcer les capacités d'encadrement locales d'un budget municipal inclusif.	Les principes de financement au niveau communal peuvent inclure un registre cadastral à la base de la gestion des ressources urbaines, des taxes foncières, des dépenses, des infrastructures locales, des transferts, etc., et doivent être à l'origine d'un environnement propice et de mécanismes de soutien à la création locale de revenus. Ils doivent permettre l'établissement d'un environnement propice à l'accès au crédit pour les autorités locales. Ils doivent s'appuyer sur les droits de l'homme.	Tous les éléments clés indiquent une nécessité d'autonomisation des autorités locales afin d'encourager un développement urbain durable.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 4 Financement 6 Renforcement des capacités des villes
4.4 Concevoir et mettre en place des outils de consolidation d'un développement économique local inclusif (création d'emplois, entrepreneuriat, microfinance...).	Assister les autorités locales dans la conception et la mise en œuvre de programmes et d'outils qui améliorent, entre autres, leurs chaînes de valeur et d'approvisionnement, et dans l'établissement de liens avec leur environnement physique, en mettant l'accent sur les PME et les opportunités d'emploi adaptées au sexe et à l'âge des personnes.	Tous les éléments clés indiquent une nécessité d'autonomisation des autorités locales afin d'encourager un développement urbain durable.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 4 Financement 6 Renforcement des capacités des villes
4.5 Assister les autorités locales dans la conception et la mise en œuvre de systèmes garantissant l'accès réel de tous à des services de base de qualité, socialement, économiquement et en toute sécurité, et de plateformes de développement économique locales qui soutiennent les initiatives locales de prestations de service.	Les investissements sont importants pour les sources de revenus propres des municipalités. La planification pluriannuelle des investissements, dont l'évaluation globale des infrastructures fait partie, peut contribuer à assurer des services de base (dont les TIC) et des réseaux qui soient efficaces et performants, ainsi que leur entretien, et gérer les retards et les demandes prévues. De tels investissements doivent être prévus pour inclure la valeur économique totale, dont l'évaluation de la valeur des terrains et toute répercussion ou tout avantage économiques, sociaux et environnementaux.	Tous les éléments clés indiquent une nécessité d'autonomisation des autorités locales afin d'encourager un développement urbain durable.	<ul style="list-style-type: none"> 1 Équité 4 Financement 6 Renforcement des capacités des villes

ÉLÉMENT CLÉ	DESCRIPTION	IMPLICATIONS POUR LES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES	RECOMMANDATION ASSOCIÉE
5 mise en œuvre locale			
<p>5.1 Employer des outils proactifs de gestion de la croissance urbaine future, à l'échelle locale (par exemple, par des projets municipaux d'expansion).</p>	<p>Une bonne préparation à la croissance à différentes échelles quand elle est nécessaire, y compris à travers des projets municipaux d'expansion, peut assurer une création suffisante de parcelles constructibles, une bonne intégration et connexion au tissu urbain et un bon accès aux emplois et aux services, en évitant le développement de « cités-dortoirs » et la fragmentation du paysage, particulièrement dans les zones périurbaines.</p>	<p>En se coordonnant avec d'autres organismes publics des zones rurales environnantes, de l'arrière-pays, d'autres villes et des autorités nationales, les autorités locales peuvent planifier une croissance plus durable et inclusive des zones urbaines.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité 8 Assainissement</p>
<p>5.4 Assurer des cadres de services urbains intégrés, efficaces et équitables, notamment dans les zones</p>	<p>Des politiques de redistribution et des initiatives locales – dont une mise en œuvre progressive – qui garantissent que les services urbains (eau, assainissement, électricité, alimentation, TIC et services éducatifs et de santé) soient fournis de manière intégrée et intersectionnelle aux groupes mal desservis et marginalisés. La création d'espaces communs et de droits de passage et d'accès améliorés aux espaces libres et aux espaces verts.</p>	<p>Les autorités locales sont des acteurs clés de la création et de la gestion de services et doivent jouer un important rôle dans l'accomplissement de ces objectifs.</p>	<p>1 Équité 2 Planification nationale et urbaine 3 Droit et gouvernance 4 Financement 5 Résilience de l'eau des villes 6 Renforcement des capacités des villes 7 Efficacité</p>



L'EAU AVANT TOUT

Intégrer l'eau dans les actions locales
pour soutenir le changement mondial

